

Le jeudi 1 octobre 2026 à 19h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni au siège social sous la Présidence de Monsieur Lorrain MERCKAERT

DATE DE CONVOCACTION ET DE
PUBLICATION DE LA
CONVOCACTION
25/09/2026

DATE D'ACCUSE DE
RECEPTION
PREFECTURE DES YVELINES
14/10/26

NOMBRE DE MEMBRES EN
EXERCICE : 76

NOMBRE DE VOTANTS : 75

Étaient présents :

Madame Ketchanh ABHAY, Madame Florence ABIVEN, Monsieur Olivier AFONSO, Monsieur Bernard ANSART, Monsieur Pierre BASDEVANT, Madame Corinne BASQUE, Madame Catherine BASTONI, Monsieur Ali BENABOUD, Monsieur Fouzi BENTALEB, Madame Chloé BOITIER, Monsieur Bruno BOUSSARD, Monsieur Pierre-Louis BRIERE, Madame Eelam BUISSON-KANAKSABEE, Monsieur José CACHIN, Madame Sandrine CARNEIRO, Madame Catherine CHABAY, Monsieur Régis CHENEL, Monsieur Jean-Michel CHEVALLIER, Madame Tiphaine CLOUET, Monsieur Bertrand COQUARD, Monsieur Nicolas DAINVILLE, Madame Myriam DEBUCQUOIS, Madame Pascale DENIS, Monsieur Maxime DUCHÊNE, Madame Laurence DUFLOS, Madame Lamia DURAND, Monsieur Emmanuel DUTAT, Monsieur Didier FISCHER, Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Monsieur Grégory GARESTIER, Madame Sandrine GRANDGAMBE, Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Adeline GUILLEUX, Monsieur Jean-Baptiste HAMONIC, Monsieur Olivier HAY, Monsieur Pascal HENRY, Madame Catherine HUN, Monsieur Eric-Alain JUNES, Madame Claire LAVENANT, Monsieur Yannick LE DORZE, Monsieur François LIET, Madame Ghislaine MACE-BAUDOU, Madame Danielle MAJCHERCZYK, Monsieur Laurent MAZAURY, Monsieur Lorrain MERCKAERT, Monsieur Richard MEZIERES, Monsieur Thierry MICHEL, Madame Véronique MILLOT, Monsieur Jean-Baptiste MINJOULAT-REY, Monsieur François MORTON, Madame Agnès NOEL, Madame Nathalie PECNARD, Monsieur Aurélien PERROT, Madame Lisiane PITOU, Monsieur Ali RABEH, Madame Christine RENAUT, Madame Alexandra ROSETTI, Madame Michèle ROSSI, Madame Edwige ROUSSEAU, Monsieur Mathieu SEVAL, Madame Sandra SIGAULT, Madame Sophie STUCKI, Madame Véronique TELLIER.

formant la majorité des membres en exercice

Absents :

Madame Dalale BELHOUT.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe GUIGUEN

Pouvoirs :

Monsieur Eli ABI SAAD à Madame Adeline GUILLEUX, Monsieur Djamel ARICHI à Monsieur Fouzi BENTALEB, Monsieur Rodolphe BARRY à Madame Lisiane PITOU, Madame Murielle BERNARD à Monsieur Pierre BASDEVANT, Monsieur Laurent BURÇON à Monsieur Grégory GARESTIER, Madame Florence COQUART à Monsieur François MORTON, Madame Noura DALI à Madame Sandrine GRANDGAMBE, Monsieur Michel DARRIEUS à Madame Véronique TELLIER, Monsieur Bertrand HOUILLON à Monsieur Ali RABEH, Madame Sonia JARDIN à Monsieur Bernard ANSART, Madame Karima LAKHLALKI-NFISSI à Madame Corinne BASQUE, Monsieur Jean-Jacques LE COQ à Madame Sophie STUCKI.

Habitat

OBJET : 1 - (2026-289) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Trappes - NPNRU - Quartier des Merisiers - Approbation du bilan de la première concertation préalable

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

OBJET : 1 - (2026-289) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Trappes - NPNRU - Quartier des Merisiers - Approbation du bilan de la première concertation préalable

Le Conseil Communautaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10

VU l'arrêté préfectoral n°2015358-0007 en date du 24 décembre 2015 instituant l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du 1er janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°78-2024-10-24-00017 en date du 24 octobre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du renouvellement général des conseils municipaux à 76 membres,

VU les articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme,

VU le règlement général de l'ANRU,

VU la convention ANRU de Saint-Quentin-en-Yvelines signée le 5 décembre 2022,

VU l'avenant n° 1 à la convention ANRU de Saint-Quentin-en-Yvelines signé le 03 décembre 2024,

CONSIDERANT que les articles L. 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme prévoient que les projets de renouvellement urbain et la création de zones d'aménagement concerté (ZAC) doivent faire l'objet d'une concertation préalable associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées,

CONSIDERANT que le quartier prioritaire politique de la ville des Merisiers et de la Plaine de Neauphle est inscrit au Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), au titre des projets d'intérêt national,

CONSIDERANT qu'à l'issue d'une première phase d'études urbaines et de programmation, le projet a été présenté au comité d'engagement de l'ANRU le 20 juin 2022,

CONSIDERANT que les objectifs du projet de renouvellement urbain de Trappes ainsi que les modalités de la concertation préalable, portant sur deux secteurs opérationnels (Barbusse – Cité Nouvelle – Ilot Rousseau d'une part, et Camus – Courbet d'autre part) ont été approuvés par la délibération n° 2022-356 en date du 17 novembre 2022,

CONSIDERANT que par délibération n° 2024-205 du 27 juin 2024, le conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines a approuvé l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle ANRU du 5 décembre 2022, signé le 3 décembre 2024, qui a pour objet l'ajout du projet de renouvellement urbain de Trappes à la convention,

CONSIDERANT qu'une nouvelle phase d'études de maîtrise d'œuvre urbaine a été menée par Saint-Quentin-en-Yvelines en 2024, en lien avec la ville de Trappes, afin d'ajuster le projet d'aménagement du secteur opérationnel Barbusse - Cité Nouvelle, parallèlement à l'évaluation environnementale du projet et à des études d'approfondissement thématiques sur les équipements publics, la programmation logement et les espaces publics,

CONSIDERANT que la concertation règlementaire s'est déroulée du 7 novembre 2024 au 7 février 2025. Elle a eu pour objectif de partager avec les habitants du quartier les modifications du plan guide et l'évolution de la programmation afin de recueillir les avis et remarques des habitants, des associations locales et toute autre personne concernée, et d'ajuster le projet avant la mise en œuvre opérationnelle,

CONSIDERANT que la présente délibération a pour objectif de tirer le bilan de cette concertation règlementaire,

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

CONSIDERANT que la concertation s'est opérée selon les modalités suivantes fixées par délibération :

- Mise en place d'espaces projets avec :
 - modélisations 3D (numérique et maquette physique) des futurs quartiers et des bâtiments pour permettre aux habitants de se projeter dans le projet urbain ;
 - présentation des projets urbains élaborés dans le cadre du NPNRU ;
 - mise à disposition de registres destinés à recueillir les participations des habitants, au sein de la mairie et de l'espace 1901.
- Insertion par voie de publication locale d'un avis annonçant la concertation (Le Parisien n° 24936, le 26 octobre 2024) ;
- Insertion des informations relatives à cette concertation sur les sites saint-quentin-en-yvelines.fr et trappes.fr ;
- Affichage sur les lieux concernés par la concertation : sur les panneaux d'affichage officiels de la ville et à l'hôtel de ville de Trappes ;
- Organisation de deux réunions publiques, le samedi 30 novembre à Camus et le mardi 3 décembre à Barbusse – Cité Nouvelle ;
- L'organisation de porte-à-porte ainsi que de rencontres en pieds d'immeubles ;
- Organisation d'un cadre d'échange permanent réservé aux représentants des habitants organisés sous la forme d'amicales de locataires ;
- Organisation, pour les équipements et les aménagements publics, d'une concertation spécifique à l'échelle de la ville, avec une attention particulière sur la future cité scolaire du secteur Camus qui devra être ouverte sur son environnement. Cette thématique relative aux équipements publics a été abordée lors des réunions publiques ;
- Organisation de groupes de travail sur des thématiques opérationnelles spécifiques (harmonisation des résidentialisations, valorisation des aménagements publics, qualité de vie dans les logements ...etc.). Ces groupes de travail thématiques ont été organisés dans le cadre des réunions publiques ;
- Ces observations pouvaient être effectuées par voie postale à l'hôtel de ville de Trappes – 1 place de la République, CS 90544 - 78197 Trappes cedex – ou par envoi de courriel à l'adresse dédiée à la concertation.

CONSIDERANT que le bilan de la concertation pour le secteur Barbusse – Cité Nouvelle est joint en annexe de la présente délibération,

CONSIDERANT que la concertation a permis de mettre en évidence les principaux points saillants suivants :

- L'insertion d'un nouvel équipement au cœur de Cité Nouvelle, une crèche de 60 berceaux, dont les effets induits en termes de trafic et de stationnement inquiètent les résidents.
- Une vigilance des habitants exprimée quant au risque sécuritaire engendré par certains aménagements urbains, tels que le cheminement piéton envisagé entre l'avenue Barbusse et la rue JL Barrault, ou la prairie comme lieu de trafic de stupéfiants la nuit.
- Une inquiétude concernant les nuisances de circulation future (rue Paul Langevin, traversée de quartier aux heures de pointe).
- Une forme d'opposition à la densification urbaine exprimée au regard de collectifs jugés hauts par rapport à leur quartier.
- Des préoccupations quant au programme de travaux de réhabilitation et la communication à venir.

CONSIDERANT que les prochaines études menées avant la mise en œuvre opérationnelle tiendront compte, dans la mesure du possible, des avis émis durant cette concertation,

CONSIDERANT que la concertation préalable est une première étape du processus de concertation. Celle-ci se poursuivra sous forme d'autres temps d'échanges, en fonction de l'avancement du projet, des thématiques et des demandes des habitants,

CONSIDERANT que le conseil municipal de Trappes a délibéré en ce sens le 18 décembre 2025,

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Aménagement et mobilités du 10 septembre 2026.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Constate que les modalités de la concertation préalable relative au projet de rénovation urbaine du secteur Barbusse – Cité Nouvelle – Ilot Rousseau à Trappes, fixées par délibération n° 2022-356 du 17 novembre 2022, ont bien été suivies.

Article 2 : Approuve le bilan de la concertation annexé à la présente délibération.

Article 3 : Autorise le Président à poursuivre la procédure de création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) en vue de la mise en œuvre de ce projet de rénovation urbaine.

Publié sur le site de la communauté d'agglomération : <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr>

Adopté à l'unanimité par 75 voix pour

FAIT ET DELIBERE, SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Lorrain MERCKAERT

«signé électroniquement le 14/10/26

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

NPNRU DES QUARTIERS DES MERISIERS ET DE LA PLAINE DE NEAUPHLE

Secteur Barbusse-Cité Nouvelle Ilot Rousseau



Bilan de la concertation

2024- 2025

Réalisé par TraitClair

**SAINT
QUENTIN
EN YVELINES**

Terre d'innovations

Trappes

Sommaire

1. CONTEXTE	p4
1.1 Le projet de renouvellement urbain des Merisiers et de la plaine de Neauphle à Trappes....	p5
1.2 Le contexte et les enjeux de la rénovation urbaine	p7
1.3. Secteur Barbusse-Cité Nouvelle-Ilôt Rousseau, des orientations ambitieuses	p10
1.4. Le calendrier du projet	p11

2. CONCERTATION	p13
2.1. Concertation autour du projet de NPNRU : impliquer les citoyens dans le projet	p13
2.2. Modalités de participation.....	p14
2.3. Les actions de communication et de mobilisation mises en place.....	p15
2.4. Le calendrier d'actions	p16
2.5. Les publics associés à la concertation	p17
2.6. Les chiffres clés de la concertation	p18
2.7. Le détail des dispositifs de concertation	p19

3. SYNTHÈSE THÉMATIQUE DES ÉCHANGES.....	p20
3.1. La restitution par carte mentale	p21
3.2. Les grandes questions	p22

4. ORIENTATIONS VALIDÉES ET PROCHAINES ETAPES.....	P26
---	------------

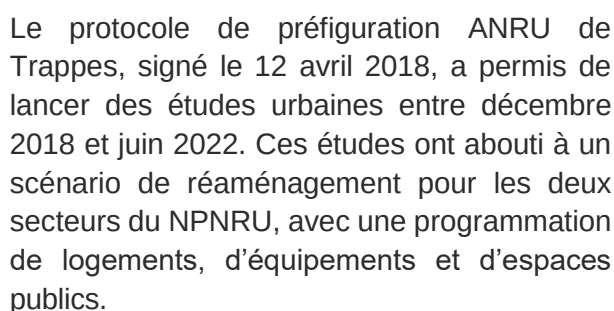
5. CONCLUSION.....	p28
---------------------------	------------

6. ANNEXES	p30
-------------------------	------------

1^{ÈRE} PARTIE

| *Contexte.*

Ce programme ambitieux a pour objectif de répondre aux grandes difficultés sociales et urbaines identifiées dans ces territoires, en mobilisant des financements significatifs pour la période 2014-2024



Après plusieurs temps de concertation avec les habitants, le projet a été révisé et présenté à nouveau le 20 juin 2022, puis le 28 juin 2023. Le comité a validé les orientations retenues ainsi que les subventions nécessaires.



L'équipe projet



Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Trappes mobilise de nombreux partenaires. Parmi eux, la **Ville de Trappes**, en collaboration avec **Saint-Quentin-en-Yvelines**, Porteur du projet de renouvellement urbain. Les soutiens financiers et techniques proviennent d'organismes tels que l'**ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine)**, la **Région Île-de-France**, le **Département des Yvelines**, ainsi que de la **Banque des Territoires** et **Action Logement**.

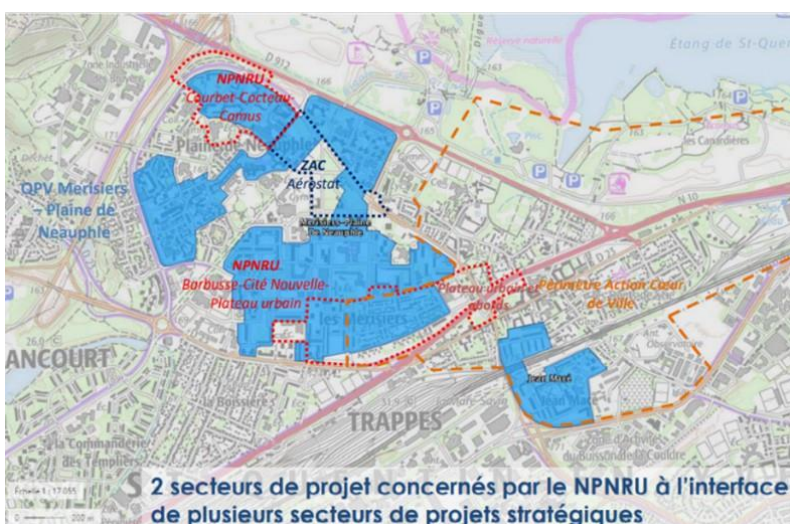
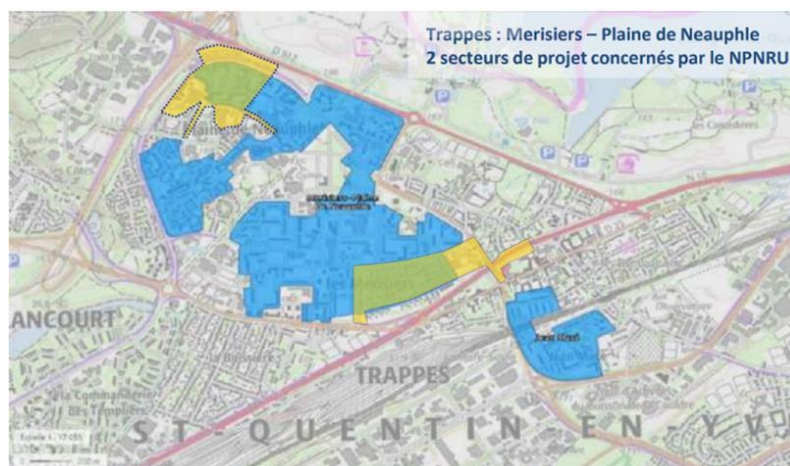
Le projet implique également des acteurs du logement social, dont **Seqens**, **ICF Habitat La Sablière**, **3F**, **Foncière Logement** et le **Groupe Valophis**. **ActivitY** soutient aussi cette transformation urbaine.



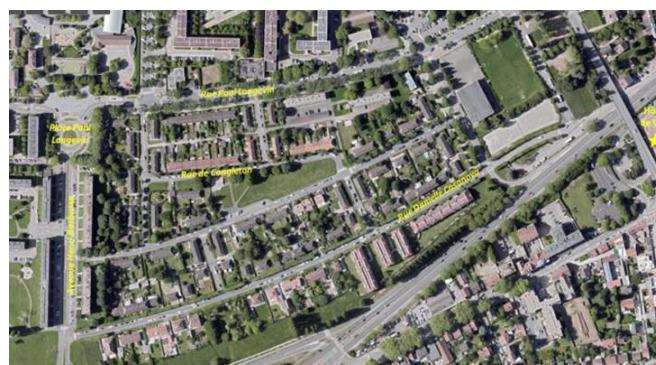
1.2 - Le contexte et les enjeux de la rénovation urbaine

Le projet de rénovation urbaine des Merisiers-Plaine de Neauphle, vise à désenclaver le quartier en renforçant ses connexions avec le reste de la ville, permettant ainsi une meilleure intégration urbaine. Il a également pour ambition de promouvoir la mixité sociale à travers une diversification de l'offre de logements adaptée aux besoins des différentes populations. Par ailleurs, le projet prévoit de moderniser les équipements publics afin de répondre efficacement aux attentes des habitants. Cette initiative cherche à transformer l'image et l'attractivité du quartier en intervenant sur son cadre de vie et son environnement, pour en faire un lieu de vie agréable et dynamique

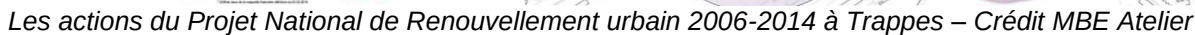
Avec une superficie de 2 km², le quartier prioritaire de la ville (QPV) des Merisiers et de la Plaine de Neauphle représente 15 % de la commune de Trappes. Il se divise en deux secteurs : les Merisiers et la Plaine de Neauphle, regroupant 17 281 habitants. Ces quartiers comptent 30 résidences de logements sociaux, gérées par 9 bailleurs. Depuis les années 1980, ils



ont bénéficié de plusieurs programmes de transformation, dont le Programme National de Rénovation Urbaine (PRU) entre 2006 et 2015, qui a mobilisé près de 328 millions d'euros, soit l'investissement le plus significatif à ce jour.



Proposition d'aménagement décembre 2024 – crédit MBE Atelier



De manière globale, l'offre de logements sera diversifiée pour répondre aux besoins de toutes les populations, favorisant un parcours résidentiel inclusif et contribuant au rééquilibrage social à l'échelle du quartier et de la commune de Trappes. L'accueil de nouvelles populations s'accompagnera d'une optimisation des équipements publics (scolaires, petite enfance, culturels, sportifs et de loisirs) pour garantir un niveau de service adapté.

Ce projet vise également à articuler le quartier avec les secteurs environnants et à renforcer les liens avec le reste de la ville, notamment le secteur Jaurès-Gare, grâce au développement de l'Aérostad et à l'aménagement du plateau urbain.

Les Merisiers, un quartier profondément transformé, d'autant que les actions ont été accompagnées d'une restructuration massive du tissu urbain avec la création et le réaménagement de rues et le confortement de la centralité commerciale.

Les réalisations du PRU1
 737 logements sociaux démolis
 3025 logements sociaux rénovés
 8700 logements sociaux résidentialisés
 501 logements en accession construits
 395 logements sociaux reconstruits

→ Camus et Barbusse / Cité Nouvelle, deux secteurs n'ayant pas bénéficié du PRU 1

1.3 Le secteur Barbusse - Cité Nouvelle - Ilot Rousseau, des orientations ambitieuses

Le secteur Barbusse Cité nouvelle

Le projet s'inscrit dans une volonté de répondre aux besoins des habitants tout en respectant l'identité pavillonnaire du quartier. Les démolitions concerneront principalement les immeubles vétustes d'ICF Habitat La Sablière et I3F, tandis qu'un accompagnement personnalisé sera assuré pour les résidents, notamment sur les questions de relogement et des impacts des travaux.

148 logements seront démolis et 99 pavillons d'ICF La Sablière seront réhabilités préservant ainsi l'histoire du quartier cheminot.

En terme de programmation de logements neufs, sont prévus environ 197 logements collectifs sur le sous-secteur Cité Nouvelle-Barbusse, et 243 logements sur le sous-secteur Rousseau.

Principaux axes du projet :

- Requalification de l'avenue Barbusse, qui deviendra une avenue arborée et fonctionnelle, assurant une nouvelle image d'entrée de quartier.
- Reconstruction du gymnase Rousseau, associée à la couverture de la RN10 pour une meilleure intégration urbaine.
- Création d'un équipement de proximité avec une crèche de 60 berceaux.
- Réhabilitation de 99 pavillons d'ICF Habitat La Sablière.
- Création d'un nouvel îlot mixte sur Rousseau avec un programme diversifié : logements, commerces, services, équipements.



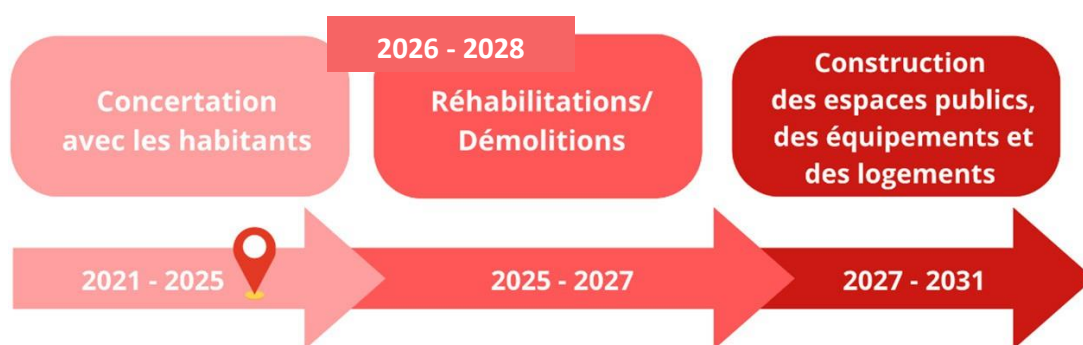
Proposition d'aménagement décembre 2024 îlot Rousseau – crédits MBE Atelier



Proposition d'aménagement, décembre 2024 zoom sur l'avenue Barbusse – crédits MBE Atelier

1.4- Le calendrier du projet

Les grandes dates pour le quartier Barbusse Cité Nouvelle



2^{ÈME} PARTIE | *Concertation*



2.1 - Concertation autour du projet de NPNRU : impliquer les citoyens dans le projet

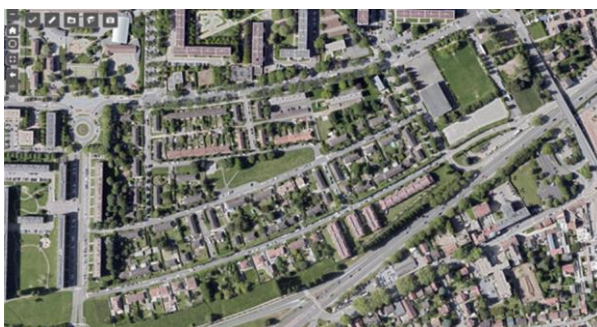
A - La concertation volontaire

Le projet de renouvellement urbain des quartiers des Merisiers et de la Plaine de Neauphle incarne une transformation majeure pour Trappes. Il s'inscrit dans une démarche ambitieuse alliant préservation patrimoniale, modernisation urbaine et développement durable, tout en plaçant les habitants au cœur des décisions.

Le projet NPNRU a fait l'objet d'une large concertation. Une démarche de concertation volontaire s'est tenue en 2021, 2022, 2023 et 2024. Cette démarche a permis de partager les orientations urbaines et d'intégrer les attentes des habitants, la pratique du dialogue étant ancrée sur le territoire. Plusieurs actions ont été organisées : porte-à-porte, visites chez les habitants, appels téléphoniques et distributions de tracts dans les boîtes aux lettres. Les habitants ont également été informés par communiqué de presse. Ces échanges ont enrichi la conception du scénario de réaménagement validé par le Comité National d'Engagement de l'ANRU en 2023.

B - La concertation réglementaire

Du 7 novembre 2024 au 7 février 2025 s'est



tenue la concertation réglementaire qui répond formellement aux exigences du cadre juridique propre à ce type de projet.

Vue aérienne du secteur Barbusse – Cité Nouvelle – Ilot Rousseau

2.2 - Modalités de participation

Les modalités de concertation définies par Saint-Quentin-en-Yvelines le 17 novembre 2022 et par la Ville de Trappes le 7 novembre 2022 prévoient :

- la mise en place d'espaces projets avec : Modélisations 3D (numérique et maquette physique) des futurs quartiers et des bâtiments pour permettre aux habitants de se projeter dans le projet urbain ; présentation des projets urbains élaborés dans le cadre du NPNRU ;
- Mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les participations des habitants.
- Insertion par voie de publication locale d'un avis annonçant la concertation ;
- Insertion des informations relatives à cette concertation sur les sites saint-quentin-en-yvelines.fr et trappes.fr ;
- Organisation de réunions publiques ;
- L'organisation, par secteur opérationnel, de porte-à-porte ainsi que de rencontres en pieds d'immeubles ;
- Organisation d'un cadre d'échange permanent réservé aux représentants des habitants organisés sous la forme d'amicales de locataires ;
- Organisation, pour les équipements et les aménagements publics, d'une concertation spécifique à l'échelle de la ville, avec une attention particulière sur la future « Cité scolaire » du « secteur Camus » qui devra être ouverte sur son environnement ;
- Organisation de groupes de travail sur des thématiques opérationnelles spécifiques (harmonisation des résidentialisations, valorisation des aménagements publics, qualité de vie dans les logements ... etc) ;
- Ces observations pourront également être effectuées par voie postale à l'Hôtel de ville de Trappes - 1 place de la République, CS 90544 - 78197 Trappes cedex - ou par voie de courriel à une adresse dédiée à la concertation.

Les modalités de concertation, telles que définies par la ville de Trappes et Saint-Quentin-en-Yvelines ont été rigoureusement respectées.

2.3 - Les actions de communication et de mobilisation mises en place

Tout au long de la phase de concertation, des actions d'information et de communication ont été mises en place pour que les habitants puissent s'informer et se mobiliser :

- Porte-à-porte,
- Des appels téléphoniques ciblés,
- Distribution de tracts dans les boîtes aux lettres,
- Rédaction et publication d'un communiqué de presse disponible sur le site de la Ville et de SQY,
- Une page consacrée au projet sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la ville de Trappes,
- Des panneaux d'exposition du projet de NPNRU exposés à l'hôtel de Ville de Trappes et à l'espace 1901,
- Les modalités de concertation ont également été relayées dans différents articles presses (magasins municipales / La gazette de Saint-Quentin-en-Yvelines / Le parisien/ Actu / trap'mag...)
- Le dossier de présentation était accessible :
 - À l'Hôtel de Ville de Trappes,
 - À l'Espace 1901 – Maison des Associations,
 - En ligne via téléchargement sur: <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/wp-content/uploads/2024/11/Dossier-Concertation-NPNRU-Trappes-Merisiers-plaine-de-Neauphle.pdf>
- Les habitants pouvaient contribuer en :
 - Envoyant leurs remarques à l'adresse dédiée : concertationanru@mairie-trappes.fr
 - Utilisant les registres disponibles en mairie et à l'Espace 1901.
 - Participant aux réunions publiques pour échanger directement avec les porteurs du projet.

Aucune observation n'a été faite dans les registres mis à disposition.

Registre d'information sur le projet de NPNRU



2.4 - Le calendrier d'actions

Sur le secteur Barbusse - Cité Nouvelle

Phase 1 : Concertation volontaire

Avril 2021.

Porte-à-porte

27 avril 2021

Réunion avec l'amicale des locataires

Mai 2021

Visite chez les habitants de la Cité Nouvelle

18 mai 2021

Réunion avec l'amicale des locataires

Avril 2022

Porte-à-porte auprès des habitants de la Cité Nouvelle

27 janvier 2022

Réunion avec l'amicale des locataires de Cité Nouvelle

15 juin 2022

Réunion avec les locataires concernés par la démolition de leur pavillon et le bailleur ICF La Sablière

4 avril 2023

Réunion avec les locataires des LS individuels de Cité Nouvelle et le bailleur ICF La Sablière.

Phase 2 : Concertation réglementaire

3 décembre 2024.

Réunion publique 36 participants

+ 350 participants et contributions

2.5 - Les publics associés à la concertation

Dans le cadre des registres mis en place aucune remarque n'a été formulée. Quant à l'adresse mail, aucun message n'y a été envoyé en ce qui concerne le secteur Barbusse – Cité Nouvelle – Ilot Rousseau ou le projet de rénovation urbaine en général.

Le schéma ci-dessous reflète la diversité des publics associés à la concertation. Habitants, associations, services publics et médias – chacun a apporté une perspective unique, enrichissant les échanges autour du projet.

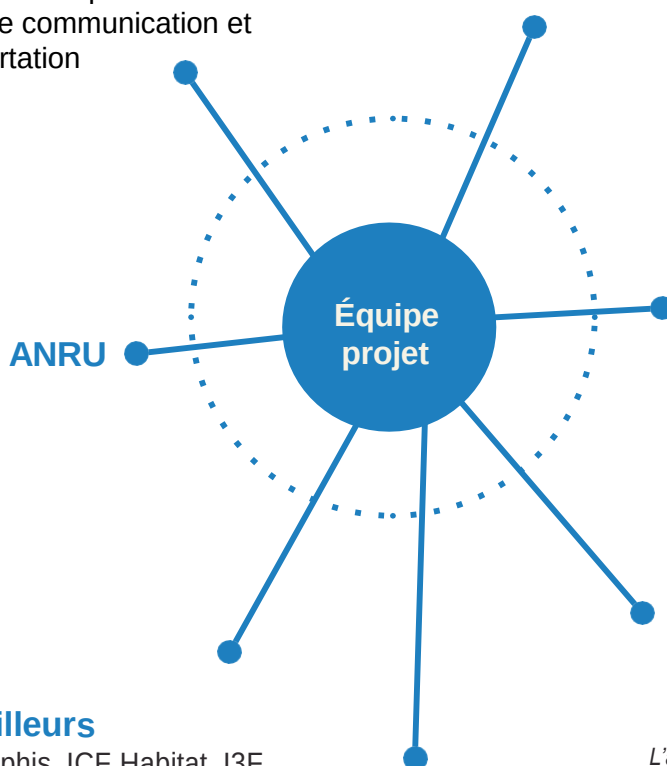


Ville de Trappes

– Maître d'ouvrage des équipements et pilote des actions de communication et de concertation

Habitants et Associations

- Habitants de Trappes, riverains



La communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

- Porteur du projet NPNRU et aménageur

Bailleurs

- Valophis, ICF Habitat, I3F

Bureaux d'études

Architectes, urbanistes, consultants

Traitclair

L'agence de concertation et de participation citoyenne s'attachant à intégrer les habitants au projet urbain.

L'agence favorise une dynamique citoyenne autour des projets de territoire et répond aux ambitions portées par la ville de Trappes. La démarche s'appuie sur une participation citoyenne renforcée grâce à des formes d'implication complémentaires qui mêle une démarche « d'allers-vers », temps d'appropriation, et ateliers de réflexion.



2.6 - Les chiffres clés de la concertation

o Temps de concertation volontaire

En amont des démarches réglementaires, la municipalité de Trappes a mis en place plusieurs actions pour recueillir les attentes et préoccupations des habitants :

- **20 Permanences** pour dialoguer directement avec les habitants.
- **Porte-à-porte** pour aller à la rencontre des résidents.
- **30 Visites chez les habitants** pour mieux comprendre leurs besoins spécifiques.
- **8 Réunions publiques** pour des échanges ouverts et participatifs.

o Temps de concertation réglementaire

Période : 7 novembre 2024 – 7 février 2025

Objectifs et actions principales

Cette concertation vise à **informer les habitants** sur les orientations stratégiques du projet et à **recueillir leurs avis**. Plusieurs dispositifs sont prévus pour encourager leur participation.

- **1 Réunions publiques** et groupes de travail thématiques (habitat, équipements, projet urbain et espaces publics).
- **Espaces d'exposition et de consultation** en mairie.
- **2 Registres**
- **1 boîte mail dédiée** pour collecter les observations.

Aucune contribution n'a été enregistrée.

2.7- Les détails des dispositifs de concertation

Réunion publique du mardi 3 décembre 2024

Publics visés : riverains, habitants, institutions et associations locales.

Intervenants Traitclair : Romain MOREAU Directeur, Nouma BLANCHÉDENT chargée de concertation.

Ville de Trappes : Ali RABEH, Maire de Trappes, Djamel ARICHI, Maire Adjoint en charge de l'urbanisme, de l'amélioration des services aux habitants, Jarina SAMAD, Maire adjointe en charge de l'épanouissement des tout-petits et des aînés, Fouzi BENTALEB, conseiller municipal en charge de la modernisation des services, Murielle BERNARD, conseillère municipale en charge de l'égalité femme-homme et de la ville inclusive, Pascal TRAN, chef de cabinet, Elodie FURIC, directrice de l'urbanisme et de l'aménagement, Hicham BOUBETRA, directeur de l'habitat

Saint-Quentin-en-Yvelines : Arnaud MOGA, Responsable du service rénovation urbaine et Valérie KHEIRAT, chef de projet rénovation urbaine

MBE, architecte : Mathilde PRADELLE, architecte, David BORGABELLO, architecte, Sofia SHAH, agence La Suite dans les idées.

Participants : 36 répondants dont les représentants de la CLCV anciennement l'amicale des locataires.

Objectifs :

- Informer sur le projet de renouvellement urbain
- Récolter des contributions habitantes sur les espaces publics du secteur **Barbusse-Cité Nouvelle-Ilot Rousseau**
- Informer sur le calendrier du projet

Déroulé :

Le Maire a ouvert la séance en présentant les orientations prévues pour le quartier **Barbusse-Cité Nouvelle-Ilot Rousseau**.

Trois ateliers ont ensuite été organisés : l'un consacré à la maquette du projet, un autre à l'habitat et un dernier aux équipements. Les participants ont ainsi pu partager leurs observations et proposer des pistes d'amélioration pour affiner la conception du projet.



3^{ÈME} PARTIE

| *Synthèse thématique des échanges*

3.1- La restitution par carte mentale

Pour le secteur Barbusse – Cité Nouvelle – ilot Rousseau

Espaces publics

- o Demande de végétalisation maximale pour lutter contre la pollution (barrière végétale).
- o Souhait d'avoir un espace de jeux pour adolescents adapté à leurs besoins.
- o Propositions d'aménagements pour améliorer la circulation (ralentisseurs, suppression d'impasses).
- o Problématique du stationnement sur l'espace public.

Logement

- o Inquiétudes sur les démolitions et modalités de relogement, notamment pour familles spécifiques (handicap).
- o Questionnements sur les coûts et la qualité des rénovations (74 000 € annoncés).
- o Préférence pour logements pavillonnaires et contre les collectifs en hauteur.

Aménagement (maquette)

- o Interrogation sur l'espace vert inoccupé et sa gestion.
- o Préoccupations sur la sécurité des cheminements piétons et des espaces verts (risques de squat).
- o Crainte que la hauteur des immeubles ne véhicule une mauvaise image.

Autres

- o Préoccupations sur le manque de communication des bailleurs sur les travaux et le suivi des chantiers.
- o Besoin d'une meilleure organisation pour éviter les nuisances (dératation renforcée, gestion des déchets).
- o Demande de réunions régulières pour suivre l'avancement des travaux et impliquer les habitants.

Équipement publics

- o Stationnement insuffisant autour de la crèche et demandes de dépose-minute mieux organisé.
- o Demande d'orienter les espaces verts et la cour de la crèche pour limiter les nuisances.
- o Appel à inclure des équipements sportifs dans le parc et des infrastructures adaptées à tous les âges.
- o Prendre en compte les nuisances que pourrait engendrer la crèche sur l'habitat.

**QUARTIER
Barbusse Cité
Nouvelle**

3.2- Les grandes questions

o Pour le quartier Barbusse Cité Nouvelle

Un cadre de vie à améliorer : les nuisances et les aménagements une priorité pour les habitants

La question des rongeurs dans le quartier a été largement abordée lors des échanges. Leur présence accrue constitue une préoccupation majeure pour les habitants. Une participante a souhaité savoir quels protocoles seraient déployés pour résoudre ce problème. L'équipe municipale a répondu qu'une dératisation est planifiée avant et après chaque chantier, tout en précisant que, pour les maisons individuelles, cette responsabilité incombe aux locataires. Une réflexion est actuellement en cours pour renforcer ces dispositifs et mieux répondre aux attentes des habitants.

Les problèmes d'humidité et de cafards ont également fait l'objet de nombreux témoignages. Une participante a exprimé ses inquiétudes concernant l'humidité dans son logement et demandé si des travaux étaient envisagés. L'équipe municipale a rappelé que cette responsabilité incombait au bailleur et a encouragé les habitants à signaler ces situations à la mairie afin qu'elles soient traitées en priorité.

Les cafards, fréquemment signalés dans les logements, constituent une autre source de désagrément pour les habitants. L'équipe municipale a recommandé de vérifier scrupuleusement l'état des logements proposés par le bailleur et de refuser ceux qui ne respecteraient pas les normes d'hygiène.

Les travaux en cours : explications et transparence

Plusieurs participants ont signalé des creusements dans la rue de Congleton. En réponse, le Maire a expliqué qu'il s'agit de travaux d'installation de nouveaux câbles du réseau d'éclairage. Les participants souhaitent une meilleure communication pour éviter des incompréhensions similaires à l'avenir.



Suivi des projets et accompagnement des habitants : des réunions pour informer et accompagner

Face aux nombreuses interrogations des participants, le Maire a confirmé que des réunions régulières seront organisées pour partager les avancées du projet et détailler les étapes à venir. Ces temps d'échange serviront à renforcer la transparence et à répondre aux préoccupations des habitants.

Plusieurs participants ont exprimé leur mécontentement concernant la mauvaise qualité des travaux réalisés par le bailleur dans le passé. Cette expérience nourrit aujourd'hui une forte méfiance, les habitants craignant que les travaux à venir ne soient également mal exécutés, notamment à l'intérieur de leurs logements.

Pour rassurer les habitants, le Maire a annoncé qu'un état des lieux individuel sera systématiquement réalisé avant et après chaque chantier, afin de garantir la qualité des travaux effectués et de résoudre rapidement tout problème éventuel.

L'accompagnement des propriétaires dans le cadre de l'OPAH-RU

Certains propriétaires ont également exprimé leur sentiment d'être exclus du projet de rénovation. Le Maire a tenu à rappeler que, dans le cadre de l'opération OPAH-RU, la Ville s'engage à accompagner les propriétaires. Cet accompagnement inclut une aide pour coordonner leurs travaux avec ceux des bailleurs, ce qui permettra à la fois une uniformisation esthétique des bâtiments et une réduction des coûts grâce à des interventions mutualisées.

Les défis du relogement : entre inquiétudes et solutions

Lors de la réunion, une participante a exprimé des inquiétudes concernant une possible augmentation des loyers après les rénovations. Le Maire a rassuré les locataires en précisant que, même en cas de travaux, une légère hausse des loyers pourrait intervenir, mais elle serait compensée par une réduction des charges. De plus, pour les habitants relogés, le prix au mètre carré resterait inchangé, et toute différence de loyer serait prise en charge par le bailleur, conformément aux règles de la rénovation urbaine.

Concernant le déménagement, une participante a souligné que le forfait de 750 euros prévu ne suffirait pas à couvrir l'ensemble des frais. Le Maire a confirmé que ce montant correspondait à l'obligation légale, tout en suggérant que des discussions avec le bailleur pourraient être envisagées pour mieux accompagner les habitants.

Les participants ont souhaité connaître les solutions de chauffage qui seront mises en place. Le Maire a annoncé l'installation d'une nouvelle chaudière, accompagnée d'une révision des systèmes électriques et des canalisations si nécessaires. De plus, le projet prévoit un futur réseau de chaleur géothermique, actuellement en développement, qui offrira une solution stable et économique pour les logements collectifs de la ville, en réduisant la dépendance aux énergies fossiles.

Une participante a exprimé son désaccord avec l'idée d'installer des radiateurs électriques. Le Maire a rassuré l'auditoire, précisant que le projet éviterait cette option au profit de solutions modernes et durables.



Le droit au retour : une garantie pour les locataires

Au fil des rencontres, un fort sentiment d'attachement à la ville et à leur quartier a été constaté chez les habitants. Beaucoup craignent de devoir quitter leur environnement familier et se demandent s'ils pourront réintégrer leur logement une fois les travaux terminés.

Le Maire a affirmé que le droit au retour serait proposé aux locataires, sous réserve qu'ils en fassent la demande lors de l'enquête sociale. Cette garantie vise à répondre aux attentes des habitants qui souhaitent préserver leurs liens avec le quartier tout en bénéficiant de logements rénovés.

Accession à la propriété : opportunités et limites

Lors des échanges, de nombreux habitants ont exprimé leur inquiétude quant à l'avenir des locataires, en particulier si le projet venait à privilégier des biens en accession. En parallèle, plusieurs participants ont soulevé la question de l'accession à la propriété, souhaitant devenir propriétaires après de nombreuses années passées en tant que locataires.

La Ville a précisé que, pour des raisons nationales, le bailleur ne propose plus à la vente les logements existants. Toutefois, des

discussions sont en cours pour intégrer des logements en accession à la propriété dans les futurs projets de construction. Une priorité serait donnée aux locataires actuels, avec la possibilité d'envisager des aides spécifiques pour accompagner ces démarches et faciliter l'accès à la propriété.

Calendrier et enjeux financiers

Les habitants ont exprimé des inquiétudes concernant le déroulement des travaux et leur impact sur le quotidien. En réponse, le Maire a présenté un calendrier prévisionnel des étapes du projet. Les premières démolitions devraient débuter après le relogement des habitants concernés, suivi du lancement des premières constructions en 2027. L'objectif est de livrer les premiers logements d'ici 2028, avec une finalisation complète du projet prévue pour 2032.

Le Maire a insisté sur la complexité du projet, en soulignant la nécessité de garantir un accompagnement rigoureux des habitants à chaque étape. Une enquête sociale sera menée pour recueillir les besoins des résidents et leur proposer des solutions adaptées.

Sur le plan financier, les participants ont questionné les coûts des rénovations et exprimé des préoccupations quant à la qualité des travaux à venir. Certains ont relevé une diminution annoncée des budgets prévus par le bailleur, craignant un impact sur les prestations réalisées. Le Maire a rappelé l'importance d'une vigilance collective et a encouragé les habitants à s'impliquer dans le suivi des chantiers, notamment par le biais de la CLCV, l'association des locataires.

Enfin, les habitants ont insisté sur la nécessité d'une communication régulière et transparente sur l'état d'avancement des travaux et le budget alloué, pour garantir un projet répondant pleinement à leurs attentes.

5^{ÈME} PARTIE

| ***Orientations validées et prochaines étapes.***

À l'issue de la concertation, les principales orientations du projet de renouvellement urbain visent à répondre aux attentes exprimées par les habitants et à transformer durablement les quartiers des Merisiers et de la Plaine de Neauphle. Pour rappel, les objectifs établis dans le cadre du diagnostic urbain et du protocole de préfiguration du NPNRU ont été approuvés. Ils s'articulent autour de trois axes prioritaires:

- Créer une **trame urbaine cohérente** reliant le quartier à la ZAC de l'Aérostet et au reste de la ville, en renforçant les connexions entre les différents secteurs et équipements.
- **Développer des projets d'habitat innovants**, notamment des logements éco-conçus, pour diversifier l'offre résidentielle et répondre aux besoins de la population actuelle et future
- **Requalifier les espaces publics** pour les rendre plus inclusifs, fonctionnels et adaptés aux usages quotidiens des habitants et des usagers du territoire.

Secteur Barbusse, Cité Nouvelle et Ilot Rousseau

Les orientations spécifiques retenues pour ce périmètre visent à :

- Renforcer l'articulation entre la centralité des Merisiers et le centre-ville, en revalorisant l'entrée marquée par l'avenue Barbusse
- Connecter les différents quartiers de la ville, leurs équipements, parcs et jardins, afin de créer une continuité urbaine harmonieuse
- Requalifier et restructurer les espaces résidentiels, en renouvelant le bâti et en consolidant le parcellaire pour améliorer les qualités résidentielles
- Réaménager les espaces publics dégradés ou à dominante routière pour les transformer en lieux de vie agréables et partagés

Prochaines étapes du projet

Les contributions issues de la concertation seront présentées dans les instances municipales et intercommunales pour validation. Ces apports enrichiront les réflexions et guideront la mise en œuvre des actions. Le début des travaux de démolition est prévu pour 2026, une fois que tous les habitants auront été relogés, avec une volonté affirmée de construire un projet en dialogue constant avec la population. Ce projet de renouvellement urbain incarne une transformation ambitieuse, destinée à faire des Merisiers et de la Plaine de Neauphle des quartiers ouverts, durables et attractifs en répondant aux besoins des habitants tout en consolidant leur rôle au sein du territoire.

4^{ÈME} PARTIE

| *Conclusion*



Le projet de renouvellement urbain du quartier Barbusse - Cité Nouvelle - Ilot Rousseau a été marqué par une concertation menée dans un climat d'écoute, où l'expression des habitants sur leur quotidien et leurs attentes a été largement encouragée. De nombreux avis, points de vigilance et suggestions ont pu être recueillis au cours des différents temps de rencontre. À chaque étape, des questions ont été posées et des préoccupations partagées par les participants, ce qui témoigne de l'importance accordée au dialogue.

Les partenaires institutionnels ont été fortement mobilisés, notamment lors des réunions publiques et des actions menées sur le terrain. Les remarques des participants ont été écoutées avec attention, des réponses ont été apportées dès la phase de concertation volontaire.

Sur le secteur Barbusse - Cité Nouvelle - Ilot Rousseau, les habitants expriment une volonté de conservation de l'identité pavillonnaire du quartier. Ils ont fait remonter des problématiques sécuritaires qui sont à traiter.

La fin de la concertation réglementaire ne signifie pas la fin du dialogue avec les habitants, celle-ci sera prolongée notamment sur des questions de programmation spécifiques relatives aux espaces publics. Par ailleurs, la Ville et l'adresse mail dédié, restent toujours disponibles pour recevoir les remarques des habitants concernant les phases à venir.

6ÈME PARTIE

| *Annexes*

6.1 - Délibérations d'ouverture

Délibération du Conseil municipal de la commune de Trappes

REPUBLICHE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEPARTEMENT DES YVELINES ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES COMMUNE DE TRAPPES	
2022-393 Objet : Etude urbaine des secteurs des Merisiers et de la Plaine de Neauphle - Concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de concertation dans le cadre du Nouveau Projet de Rénovation Urbaine Le Conseil municipal, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et suivants ; Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.103-2 et suivants, Vu l'avis de la commission Finances, Développement Economique, Urbanisme, Travaux du 20 Octobre 2022 ; Considérant que la ville de TRAPPES souhaite engager des études en vue de mettre en œuvre des opérations d'aménagement et/ou de restructuration urbaine des secteurs des Merisiers et de la Plaine de Neauphle, Considérant que lesdites opérations d'aménagement et/ou de restructuration urbaine ont pour objectifs de répondre aux besoins de la population de Trappes et aux usagers du territoire en termes d'offre de logements, de diversification de l'habitat, de services et d'équipements, de conforter les caractéristiques environnementales et naturelles du territoire et de construire un projet en concertation avec la population, Considérant que l'ensemble du projet, de sa conception à sa mise en œuvre, tout comme le fonctionnement du futur quartier, répondront aux ambitions de la Ville en matière de transition écologique Considérant que cette volonté devra se traduire par la mise en œuvre de territoires innovants et modèles sur le plan écologique ; Considérant que ces projets pourront avoir pour support opérationnel une ou plusieurs zones d'aménagement concerté (ZAC), et justifient en toute hypothèse que les habitants soient associés à l'évolution de leur cadre de vie ; Considérant qu'une première concertation a eu lieu dans le quartier Camus, réalisée sous la forme de porte à porte, ainsi que par l'organisation de 3 réunions publiques au sein de l'école Camus et des permanences tous les jeudis de 18h00 à 20h00 pour renseigner les habitants et les accompagner dans leurs démarches administratives relatives à leur relogement ; Considérant qu'une première concertation a eu lieu dans le quartier Cité Nouvelle par le biais de porte à porte ainsi que des réunions régulières avec l'amicale de locataires en 2021 et 2022; Considérant qu'il convient maintenant d'élargir cette concertation volontaire à l'ensemble des Trappistes est de porter à connaissance le projet présenté lors du Comité National d'Engagement du 20 Juin dernier ; Considérant que, par secteurs opérationnels, la concertation doit être mise en œuvre par bâtiments via des porte-à-porte ainsi que de rencontres en pieds d'immeubles ; Considérant que pour les équipements et les aménagements publics, une concertation spécifique doit être menée avec une attention particulière sur la future Cité Scolaire du secteur Camus qui devra être ouverte sur son environnement ; Considérant que pour mener à bien le projet, des groupes de travail seront organisés sur des thématiques opérationnelles spécifiques (harmonisation des résidentialisations, valorisation des aménagements publics, qualité de vie dans les logements ...etc.).	Séance du 7 novembre 2022 L'an deux mille vingt deux, le sept novembre, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH, Présidence : Monsieur le Maire Ali RABEH Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI OUMARZOUNE, Pierre BASDEVANT, Hélène DENIAU, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Allenor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frédéric REBOUL, Houssein DHAOUADI, Florence BARONE, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAÏ, Sire DIARRA, Murielle BERNARD, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Suzy LEHOINE, Colette PARENT, Cristina MORAS, Said DSOUILLI, Luc MISEREY, Josette GOMILA, Anne CLERT-DURAND, Benoit CORDIN, Guy MALANDAÏN, Fouzi BENTALEB, Absents excusés représentés : Sarilh SA représenté par Pierre BASDEVANT Jacques DELILLE représenté par Sandrine GRANDGAMBE Othman NASROU représenté par Benoit CORDIN Jamal HRAÏBA représenté par Allenor EBLING Suong Sopha MEN représentée par Djamel ARICHI Delile BELHOUT représentée par Frédéric REBOUL Absents : Maria NOEL, Mustapha LARBAOUI. Secrétaire : Abdelhay FARQANE Administration : Paul BERNARDET - Pascal TRAN - Sofia NAZEF - Daniel SEGUIN-CADICHE - Bouchra HAKKI - Anne-FEVRIER-LAMY - Marie BEHAEGEL - Jean-Jacques SEINE - Chantal MONNIER - Aurélie COTTE - Antoine SALDICCO - Naïma MEGUELLATI Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à compter de la date de sa notification émise de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit : - à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale - deux mois après l'expiration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Considérant que ces actions, comme le prévoit l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, nécessitent l'organisation d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du dossier, les habitants, les associations locales et toute autre personne concernée et qu'il a lieu de délibérer sur les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré

Article 1 : Approuve les objectifs poursuivis par l'aménagement des différents secteurs de la Plaine de Neauphle et des Merisiers établis dans le cadre du diagnostic urbain du protocole de préfiguration du NPNRU :

Répondre aux besoins de la population de Trappes et aux usagers du territoire en termes d'offre de logements, de diversification de l'habitat, de services, de commerces et d'équipements ;
Construire un projet en concertation avec la population.

Pour Secteur de la Plaine de Neauphle, le square CAMUS les objectifs spécifiques retenus sont les suivants :

- Sortir le Square Camus de son isolement
- Diversifier le statut des logements
- Recomposer le grand ensemble enclavé en unités résidentielles adressées
- Renouveler et requalifier le bâti
- Clarifier le statut des espaces publics
- Affirmer la vocation résidentielle du site

Pour le secteur des Merisiers, le périmètre BARBUSSE - CITE NOUVELLE - PLATEAU URBAIN les objectifs spécifiques retenus sont les suivants :

- L'articulation entre la centralité des Merisiers et le centre-ville-Plateau urbain,
- Le renouvellement d'image du grand quartier au travers de l'entrée que constitue l'Avenue Barbusse.
- Créer un lien entre les différents quartiers de la ville, ses équipements, ses parcs et jardins
- La requalification du bâti et des espaces résidentiels
- Le renouvellement du bâti et de l'habitat
- La consolidation du parcellaire et des qualités résidentielles
- La requalification et la restructuration d'espaces publics dégradés ou routiers

Article 2 : Engage, en vertu de l'article L.103-2 et suivant du Code de l'urbanisme, une concertation portant sur ledit projet d'aménagement associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Article 3 : Fixe les modalités de ladite concertation comme suit :

- o Mise en place d'espaces projets avec :
 - Modélisations 3D (numérique et maquette physique) des futurs quartiers et des bâtiments pour permettre aux habitants de se projeter dans le projet urbain.
 - Présentation des projets urbains élaborés dans le cadre du NPNRU
- o Mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les participations des habitants
- o Insertion par voie de publication locale d'un avis annonçant la concertation ;
- o Insertion des informations relatives à cette concertation sur les sites xyvelines.fr et trappes.fr ;
- o Affichage sur les lieux concernés par la concertation : sur les panneaux d'affichage officiels de la ville et à l'hôtel de ville de Trappes ;

Recu de Contrôle de légalité le 18/11/2022
Identifiant : 978-21780515-28221107-4417-D6-I-1

2022-393

Objet : Etude urbaine des secteurs des Merisiers et de la Plaine de Neauphle - Concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de concertation dans le cadre du Nouveau Projet de Rénovation Urbaine

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.103-2 et suivants,

Vu l'avis de la commission Finances, Développement Economique, Urbanisme, Travaux du 20 Octobre 2022 ;

Considérant que la ville de TRAPPES souhaite engager des études en vue de mettre en œuvre des opérations d'aménagement et/ou de restructuration urbaine des secteurs des Merisiers et de la Plaine de Neauphle,

Considérant que lesdites opérations d'aménagement et/ou de restructuration urbaine ont pour objectifs de répondre aux besoins de la population de Trappes et aux usagers du territoire en termes d'offre de logements, de diversification de l'habitat, de services et d'équipements, de conforter les caractéristiques environnementales et naturelles du territoire et de construire un projet en concertation avec la population,

Considérant que l'ensemble du projet, de sa conception à sa mise en œuvre, tout comme le fonctionnement du futur quartier, répondront aux ambitions de la Ville en matière de transition écologique

Considérant que cette volonté devra se traduire par la mise en œuvre de territoires innovants et modèles sur le plan écologique ;

Considérant que ces projets pourront avoir pour support opérationnel une ou plusieurs zones d'aménagement concerté (ZAC), et justifient en toute hypothèse que les habitants soient associés à l'évolution de leur cadre de vie ;

Considérant qu'une première concertation a eu lieu dans le quartier Camus, réalisée sous la forme de porte à porte, ainsi que par l'organisation de 3 réunions publiques au sein de l'école Camus et des permanences tous les jeudis de 18h00 à 20h00 pour renseigner les habitants et les accompagner dans leurs démarches administratives relatives à leur relogement ;

Considérant qu'une première concertation a eu lieu dans le quartier Cité Nouvelle par le biais de porte à porte ainsi que des réunions régulières avec l'amicale de locataires en 2021 et 2022;

Considérant qu'il convient maintenant d'élargir cette concertation volontaire à l'ensemble des Trappistes est de porter à connaissance le projet présenté lors du Comité National d'Engagement du 20 Juin dernier ;

Considérant que, par secteurs opérationnels, la concertation doit être mise en œuvre par bâtiments via des porte-à-porte ainsi que de rencontres en pieds d'immeubles ;

Considérant que pour les équipements et les aménagements publics, une concertation spécifique doit être menée avec une attention particulière sur la future Cité Scolaire du secteur Camus qui devra être ouverte sur son environnement ;

Considérant que pour mener à bien le projet, des groupes de travail seront organisés sur des thématiques opérationnelles spécifiques (harmonisation des résidentialisations, valorisation des aménagements publics, qualité de vie dans les logements ...etc.).

Recu de Contrôle de légalité le 18/11/2022
Identifiant : 978-21780515-28221107-4417-D6-I-1

Délibération du Conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines

République Française	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Département des Yvelines	DES BUREAUX ET DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES
Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'agglomération	Le jeudi 17 novembre 2022 à 19h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni au siège social sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel FOURGOUX
DATE DE CONVOICATION 10/11/2022	Étaient présents : Madame Kethanh ABHAY, Monsieur Olivier AFONSO, Monsieur Rodolphe BARRY, Monsieur Pierre BASDEVANT, Madame Corinne BASQUE, Madame Catherine BASTONI, Madame Françoise BEAULIEU, Monsieur Christophe BELLENGER, Monsieur Ali BENABDI, Monsieur Laurent BLANCQUART, Monsieur Bruno BOUSSARD, Monsieur José CACHIN, Madame Anne CAPIAUX, Madame Chantal CAROLEC, Madame Sandrine CARNEIRO, Monsieur Bertrand CHATAGNIER, Monsieur Jean-Michel CHEVALLIER, Monsieur Bertrand COQUARD, Madame Florence COQUART, Monsieur Michel CRETIN, Monsieur Nicolas DAINVILLE, Madame Noura DALI OUHARZOUNE, Madame Hélène DENAU, Madame Pascale DENIS, Madame Claire DIZES, Madame Ginette FAROUX, Monsieur Didier FISCHER, Monsieur Jean-Michel FOURGOUX, Monsieur Grégory GARESTIER, Monsieur Vivien GASQ, Monsieur Gérard GIRARDON, Madame Sandrine GRANDGAMBE, Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Adeline GUILLEUX, Monsieur Jean-Baptiste HAMONIC, Madame Catherine HATAT, Monsieur Jamal HRAIBA, Monsieur Eric-Alain JUNES, Madame Joséphine KOLLMANNISBERGER, Madame Martine LETOUBLON, Madame Danielle MAJCHERCZYK, Monsieur Lorrain MERCKAERT, Monsieur Thierry MICHEL, Monsieur Dominique MOESTE, Monsieur François MORTON, Monsieur Eric NAUDIN, Madame Nathalie PECARD, Madame Catherine PERRONIN-RAUFASTE, Madame Anne-Joëlle PRIOU-HADNI, Madame Sarah RABAILL, Monsieur Sébastien RAMAGE, Monsieur Frédéric REBOLL, Madame Laurence RENARD, Madame Christine RENAULT, Madame Véronique ROCHER, Madame Eva ROUSSEL.
DATE D'ACCOUSE DE RECEPTION PREFECTURE DES YVELINES 29/11/22	
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 76	
NOMBRES DE VOTANT : 74	

formant la majorité des membres en exercice

Absents :

Madame Josette GOMILA, Monsieur Othman NASROU.

Secrétaire de séance : Monsieur José CACHIN

Pouvoirs :

Madame Catherine CHABAY à Monsieur Gérard GIRARDON, Madame Valérie FERNANDEZ à Monsieur Laurent BLANCQUART, Madame Anne-Cécile FREMONT à Madame Sandrine CARNEIRO, Madame Afon Mabelle CORSENA à Monsieur Jean-Michel FOURGOUX, Monsieur Bertrand HOULLON à Madame Laurence RENARD, Monsieur Nicolas HUE à Madame Catherine PERRONIN-RAUFASTE, Madame Catherine HUN à Monsieur Philippe GUIGUEN, Monsieur Tristan JACQUES à Monsieur Pierre BASDEVANT, Madame Karina LAHALOU-NISSI à Monsieur José CACHIN, Monsieur Yann LAMOTHE à Monsieur Vivien GASQ, Monsieur François LIET à Monsieur Grégory GARESTIER, Monsieur Laurent MAZAUZY à Madame Anne CAPIAUX, Monsieur Bernard MEYER à Monsieur Dominique MOESTE, Monsieur Richard MEZIERES à Monsieur François MORTON, Monsieur Ali RABAILL à Madame Sandrine GRANDGAMBE, Madame Alexandra ROSETTI à Monsieur Lorrain MERCKAERT, Madame Isabelle SATRE à Monsieur Christophe BELLENGER, Monsieur Brice VOIRIN à Madame Joséphine KOLLMANNISBERGER.

Habitat

OBJET : 1 - (2022-356) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Trappes - Rénovation Urbaine - Quartier des Merisiers et de la plaine de Neauphle - secteurs Camus-Courbet et Barbusse-Cité Nouvelle-Ilot Rousseau - Concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de concertation

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.saint-quentin-en-yvelines.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication émise de sa notification.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

Saint-Quentin-en-Yvelines-Communauté d'Agglomération – Séance du jeudi 17 novembre 2022

CONSIDERANT que le projet présenté respecte les invariants des projets de renouvellement urbain décrits dans le Règlement Général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain notamment dans son article 3.2 « les objectifs incontournables des projets » de renouvellement urbain, à savoir :

- Augmenter la diversité de l'habitat.
- Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines.
- Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique.
- Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants.
- Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers.
- Réaliser des aménagements et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les évolutions et mutations futures.

CONSIDERANT les objectifs poursuivis par le projet :

Les objectifs du projet de renouvellement urbain de Trappes, issu des études du protocole de préfiguration, et tel que présenté au Comité d'Engagement de l'ANRU le 20 juin 2022 sont les suivants :

- D'une manière générale :
 - o Répondre aux besoins de la population de Trappes et aux usagers du territoire en termes d'offre de logements, de diversification de l'habitat, de services, de commerces et d'équipements ;
 - o Construire un projet en concertation avec la population.
- Pour le secteur CAMUS - COURBET :
 - o Sortir le square Camus de son isolement,
 - o Diversifier le statut des logements,
 - o Promouvoir un développement innovant du quartier sur le plan écologique,
 - o Recomposer le grand ensemble enclavé en unités résidentielles adressées,
 - o Affirmer la vocation résidentielle du site,
 - o Renouveler et requalifier le bâti,
 - o Clarifier le statut des espaces publics et en diversifier les usages,
 - o Proposer des infrastructures et des services structurants pour le quartier.

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.saint-quentin-en-yvelines.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication émise de sa notification.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

Saint-Quentin-en-Yvelines-Communauté d'Agglomération – Séance du jeudi 17 novembre 2022

OBJET : 1 - (2022-356) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Trappes - Rénovation Urbaine - Quartier des Merisiers et de la plaine de Neauphle - secteurs Camus-Courbet et Barbusse-Cité Nouvelle-Ilot Rousseau - Concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de concertation

Le Conseil Communautaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10

VU l'arrêté préfectoral n°2015358-0007 en date du 24 décembre 2015 portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la Communauté de Communes de l'Ouest Parisien étendue aux communes de Maurepas et de Coignières, et instituant le nouvel EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du 1er janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°78-2019-10-28-003 en date du 28 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du renouvellement général des conseils municipaux à 76 membres,

VU le code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 103-2 et suivants,

VU le protocole de préfiguration Trappes – La Verrière, signé le 12 avril 2018,

VU la délibération n°2017-380 du bureau communautaire 14 décembre 2017 validant le groupement de commande entre SQY et la ville de Trappes pour les études du protocole de préfiguration,

CONSIDERANT que la ville de Trappes est inscrite dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) initié par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), afin de procéder à une restructuration importante du quartier prioritaire politique de la ville (QPV) des Merisiers – Plaine de Neauphle, classé d'intérêt national par l'ANRU,

CONSIDERANT qu'un premier programme d'études stratégiques et de cadrage a été contractualisé dans un protocole de préfiguration validé par le Comité d'Engagement de l'ANRU le 30 mars 2017 et signé le 12 avril 2018 avec l'ANRU, la Banque des territoires et les maîtres d'ouvrages concernés (la ville de Trappes, Saint-Quentin-en-Yvelines et les bailleurs sociaux),

CONSIDERANT que dans ce cadre, et par le biais d'un groupement de commande entre la ville de Trappes et Saint-Quentin-en-Yvelines signé le 24 janvier 2018, une étude de maîtrise d'œuvre urbaine et de programmation a été menée entre 2018 et 2022 pour établir un scénario d'aménagement ainsi qu'une programmation de logements, d'équipements et d'espaces publics à l'échelle de deux secteurs opérationnels au sein du QPV : Camus-Courbet d'une part et Barbusse-Cité Nouvelle-Ilot Rousseau d'autre part,

CONSIDERANT que la ville de Trappes a mené une concertation volontaire entre janvier et avril 2022, préalablement au dépôt du dossier de présentation du projet à l'ANRU,

CONSIDERANT que cette concertation a eu lieu dans le quartier le plus impacté par les démolitions (Camus), sous la forme de portes à portes, de 3 réunions publiques organisées dans les locaux de l'école Camus, et d'une permanence hebdomadaire tous les jeudis de 18h00 à 20h00 afin de renseigner les habitants et les accompagner dans leurs démarches administratives relatives à leur relogement,

CONSIDERANT que le projet a été présenté au Comité d'engagement de l'ANRU le 20 juin 2022 et fera l'objet d'un avenant à la convention ANRU pluriannuelle de renouvellement urbain de Saint-Quentin-en-Yvelines,

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.saint-quentin-en-yvelines.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication émise de sa notification.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

Saint-Quentin-en-Yvelines-Communauté d'Agglomération – Séance du jeudi 17 novembre 2022

- Pour le secteur BARBUSSE - CITE NOUVELLE - ILOT ROUSSEAU :

- o L'articulation entre la centralité des Merisiers et le centre-ville-Plateau urbain,
- o Le renouvellement d'image du grand quartier au travers de l'entrée que constitue l'Avenue Barbusse,
- o La création d'un lien entre les différents quartiers de la ville, ses équipements, ses parcs et jardins
- o La requalification du bâti et des espaces résidentiels
- o Le renouvellement du bâti et de l'habitat
- o La consolidation du parcellaire et des qualités résidentielles
- o La requalification et la restructuration d'espaces publics dégradés ou routiers

CONSIDERANT le cadre et les objectifs de la concertation :

Le projet urbain de Trappes pour les secteurs Courbet-Camus et Barbusse-Cité Nouvelle-Ilot Rousseau est un projet de renouvellement urbain et pourra avoir potentiellement pour support opérationnel une ou plusieurs zones d'aménagement concerté (ZAC).

A ce titre, le projet doit faire l'objet d'une concertation préalable au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et toute autre personne concernée.

La concertation, à ce stade du projet, vise à partager avec les habitants du quartier les grands objectifs et intentions du projet et recueillir les avis et remarques afin d'ajuster, le cas échéant, le projet avant la mise en œuvre opérationnelle.

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.saint-quentin-en-yvelines.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication émise de sa notification.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

Saint-Quentin-en-Yvelines-Communauté d'Agglomération – Séance du jeudi 17 novembre 2022

CONSIDERANT que les modalités de ladite concertation sont proposées comme suit :

- o Mise en place d'espaces projets avec :
 - Modélisations 3D (numérique et maquette physique) des futurs quartiers et des bâtiments pour permettre aux habitants de se projeter dans le projet urbain.
 - Présentation des projets urbains élaborés dans le cadre du NPNRU
 - Mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les participations des habitants
- o Insertion par voie de publication locale d'un avis annonçant la concertation ;
- o Insertion des informations relatives à cette concertation sur les sites saint-quentin-en-yvelines.fr et trappes.fr ;
- o Affichage sur les lieux concernés par la concertation : sur les panneaux d'affichage officiels de la ville et à l'hôtel de ville de Trappes ;
- o Organisation de réunions publiques ;
- o L'organisation, par secteur opérationnel, de porte-à-porte ainsi que de rencontres en pieds d'immeubles ;
- o Organisation d'un cadre d'échange permanent réservé aux représentants des habitants organisés sous la forme d'amicales de locataires ;
- o Organisation, pour les équipements et les aménagements publics, d'une concertation spécifique à l'échelle de la ville, avec une attention particulière sur la future Cité Scolaire du secteur Camus qui devra être ouverte sur son environnement ;
- o Organisation de groupes de travail sur des thématiques opérationnelles spécifiques (harmonisation des résidentialisations, valorisation des aménagements publics, qualité de vie dans les logements ...etc.) ;
- o Ces observations pourront également être effectuées par voie postale à l'Hôtel de ville de Trappes – 1 place de la République, CS 90544 - 78197 Trappes cedex – ou par envoi de courriel à une adresse dédiée à la concertation.

CONSIDERANT qu'à l'issue de la concertation, le Président de Saint-Quentin-en-Yvelines en présentera le bilan devant le conseil communautaire qui en délibérera,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal de Trappes a délibéré en ce sens le 7 novembre 2022,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Aménagement et Mobilités du 13 octobre 2022

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Approuve les objectifs du projet de renouvellement urbain du quartier des Merisiers – Plaine de Neauphle et les modalités de mise en œuvre de la concertation sur ledit projet.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Publié sur le site de la Communauté d'Agglomération <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/fr/>

Adopté à l'unanimité par 74 voix pour

FAIT ET DELIBERE, SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Jean-Michel FOURGOUS

«signé électroniquement le 28/11/22

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.lesrecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

Saint-Quentin-en-Yvelines-Communauté d'Agglomération – Séance du jeudi 17 novembre 2022

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.lesrecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

Saint-Quentin-en-Yvelines-Communauté d'Agglomération – Séance du jeudi 17 novembre 2022

6.2 - Invitation à la réunion publique du 3 décembre 2024

INVITATION



Ali Rabeh

Maire de Trappes

vous convie à une

**RÉUNION CONCERNANT
LA RÉNOVATION DU QUARTIER
BARBUSSE - CITÉ NOUVELLE - ÎLOT ROUSSEAU**

Mardi 3 décembre 2024 - 19h

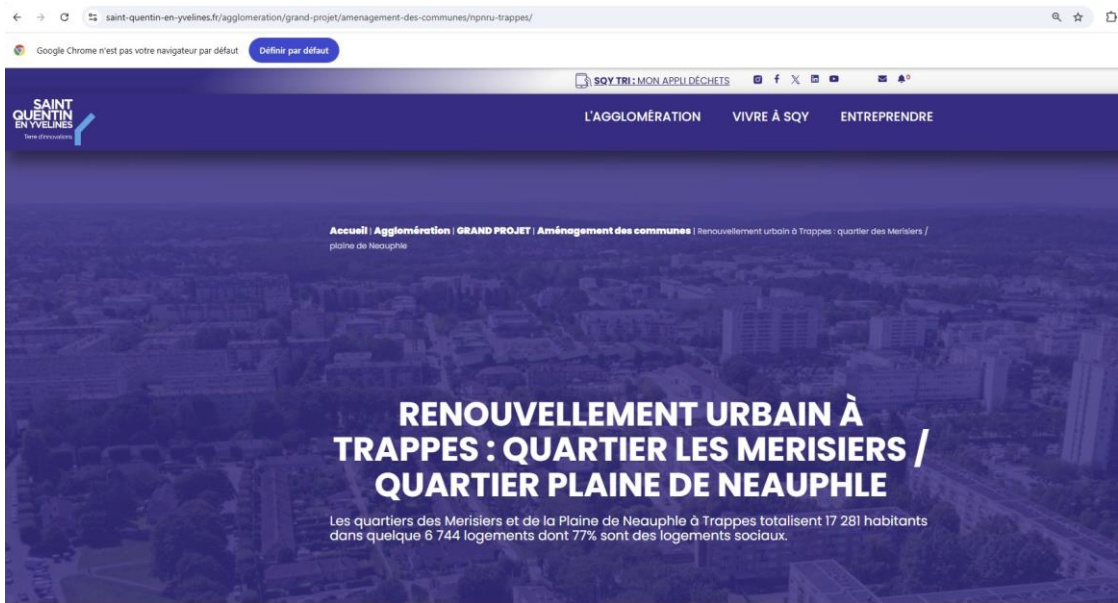
Réfectoire de l'école élémentaire Paul Langevin
10 rue Paul Langevin

Merci de confirmer votre présence par mail : accueil.logement@mairie-trappes.fr



6.3- Pages web dédiées

Page projet NPNRU (site internet saint-quentin-en-yvelines.fr)



Renouvellement urbain à Trappes : les orientations stratégiques

Les objectifs du nouveau programme national de renouvellement urbain des quartiers des Merisiers et de la Plaine de Neauphle :

- Poursuivre la restructuration et le désenclavement du quartier pour assurer l'articulation avec les autres secteurs de la ville.
- Développer une offre de logements diversifiée pour permettre le parcours résidentiel de toutes les populations et contribuer aux rééquilibres sociaux sur ce quartier et sur l'ensemble de la commune de Trappes.
- Restructurer l'ensemble Courbet/Cocteau/Carnus et recréer des liaisons transversales en direction notamment de la ZAC de l'Aérost.
- Améliorer les articulations avec le reste de la ville et notamment avec le secteur Jaurès - Gare, via le projet de l'Aérost, le village et l'aménagement du plateau urbain.
- Optimiser les équipements (scolaire, petite enfance, culture, loisirs, sport) et garantir un niveau de service aux nouveaux arrivants.
- Maintenir et redynamiser l'activité commerciale.
- Accueillir le transport collectif en site préférentiel (ICSP) au cœur du secteur afin de relier les différents quartiers au reste de l'agglomération et à la gare de Trappes.
- Hiérarchiser le réseau viaire et poursuivre la réorganisation et la requalification des espaces publics.
- Améliorer les accès entre ce quartier et l'île de Loisy.
- Redonner une image urbaine à l'avenue Salvador Allende.

Périmètre des 2 secteurs Les Merisiers / Plaine de Neauphle :



SAINT
QUENTIN
EN YVELINES
terre d'innovations

L'AGGLOMÉRATION
VIVRE À SQY
ENTREPRENDRE

— Concertation publique du 7 novembre 2024 au 7 février 2025

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) du quartier des Merisiers et de la Plaine de Neauphle à Trappes, une période de concertation est ouverte **du 7 novembre 2024 au 7 février 2025**.

Pendant cette période, les habitants de la commune sont invités à s'exprimer sur ce projet de renouvellement urbain qui prévoit notamment :

- l'amélioration de la diversité de l'offre éducative, à travers la requalification des équipements communaux à destination des habitants,
- la redynamisation du centre-ville,
- la poursuite de l'intégration des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) au cœur de la Ville, ainsi que celle du renouvellement des secteurs non inclus lors de la première phase de rénovation urbaine qui avait concerné les quartiers Albert Camus, Cité Nouvelle et Henri Barbusse.

Pendant cette période, un dossier de présentation du projet sera mis à la disposition du public :

- à l'Hôtel de Ville de Trappes – 1 place de la République, CS 90 544, 70197 TRAPPES Cedex
- à l'espace 1901-Maison des associations, 22 rue Maurice Ravel, 78 190 TRAPPES

➤ [Téléchargez le dossier de présentation de la concertation NPRU de Trappes](#)

Les habitants pourront également s'exprimer sur le projet par courrier à l'attention de Monsieur le Maire de Trappes, via l'adresse mail dédiée concertationanru@mairie-trappes.fr, dans le registre de concertation en Mairie (service urbanisme et aménagement) ainsi qu'à l'Espace 1901.

Des réunions publiques auront lieu :

- le 30 novembre à 10h sur le secteur Camus
- le 3 décembre à 19h sur celui de Cité Nouvelle Barbusse.

Annnonce de parution d'article dans le journal Le Parisien (site internet de leparisien.fr)

Les Echos
Le Parisien
SERVICES

MAIRIE DE TRAPPES

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.103-2 DU CODE DE L'URBANISME

TRAPPES - PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN - QUARTIER DES MERISIERS ET DE LA PLAINE DE NEAUPHLE

Par délibération en date du 7 novembre 2022 d'une part, et par délibération en date du 17 novembre 2022 d'autre part, le Conseil Municipal de Trappes et le Conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines ont défini les objectifs et modalités de la concertation avec le public dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier des Merisiers et de la Plaine de Neauphle.

Les objectifs du projet de renouvellement urbain du quartier des Merisiers et de la plaine de Neauphle, issus des études du protocole de préfiguration sont les suivants :

- * La poursuite du développement des liaisons et articulations inter-secteurs permettant l'intégration des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) au cœur de la Ville,
- * La poursuite du renouvellement des secteurs restés en marge de la première phase de rénovation urbaine (quartier Albert Camus, Cité Nouvelle / Henri Barbusse).

* L'amélioration de la diversité et de la complémentarité de l'offre éducative, à travers la requalification des équipements communaux à destination des habitants du QPV,

* La redynamisation du centre-ville.

Cette concertation se déroulera du 7 novembre 2024 au 7 février 2025.

Pendant cette période, un dossier de présentation du projet sera mis à la disposition du public :

- * A l'Hôtel de Ville de Trappes - 1 place de la République, CS 90 544, 70197 TRAPPES Cedex
- * A l'espace 1901-Maison des associations, 22 rue Maurice Ravel, 78 190 TRAPPES
- * Sur le site Internet de la Ville de Trappes <https://www.trappes.fr>
- * Sur le site Internet de Saint-Quentin-en-Yvelines <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr>

Les habitants pourront s'exprimer sur le projet par courrier à l'attention de Monsieur le Maire de TRAPPES, sur l'adresse mail dédiée concertationanru@mairie-trappes.fr, ou dans un registre de concertation en Mairie (service urbanisme et aménagement) ou à l'Espace 1901.

Des réunions publiques auront lieu le 30 novembre à 10h sur le secteur Camus et une le 3 décembre à 19h sur Cité Nouvelle Barbusse.

Un bilan de la concertation sera dressé à l'issue de cette période puis présenté au vote du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire.

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site <https://services.lesechosleparisien.fr/>
Les Echos Le Parisien Services est habilité à attester des parutions prévues dans le Journal pré-cité (*).

Les Echos
Le Parisien
SERVICES

Les Echos Le Parisien Services S.A.S au capital de 150 000 euros - RCS Paris 799 256 185 - CODENAF 70222 - TVA FR36799256185 - SIRET 799 256 185 00023
Siège Social: 10, boulevard de Grenelle - CS 10817 75738 PARIS Cedex 15 - Tél : +33(0)1 87 39 04 85 - Courriel: legales2@leparisien.fr

Page projet NPNRU (site internet trappes.fr)

trappes.fr/renouvellement-urbain-aux-merisiers-et-la-plaine-de-neauphle-votre-avis-nous-interesse

Accueil • Renouvellement urbain aux Merisiers et à la Plaine de Neauphle : Votre avis nous intéresse !

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Les secteurs de renouvellement urbain à Trappes

Renouvellement urbain aux Merisiers et à la Plaine de Neauphle : Votre avis nous intéresse !

f t in

CONTENU

DOCUMENT(S)

CONTACT

Début de la concertation sur le renouvellement urbain du quartier des Merisiers et de la Plaine de Neauphle

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE !

La communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la ville de Trappes lancent une concertation pour un vaste projet de renouvellement urbain : le quartier des Merisiers et de la Plaine de Neauphle, secteur Camus-Courbet et secteur Barbusse-Cité Nouvelle-Îlot Rousseau.

Ce quartier prioritaire de la ville totalise plus de 5250 logements sociaux, s'inscrit dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

L'objectif est d'accompagner la transformation de ces secteurs en mettant en œuvre les orientations stratégiques suivantes :

- Poursuivre la restructuration du quartier pour assurer l'articulation avec les autres secteurs et pallier les problématiques d'enclavement, notamment par le rattachement de la ZAC de l'Aérostal aux secteurs environnants ;
- Développer une offre de logements diversifiée afin de permettre le parcours résidentiel de toutes les populations et de contribuer aux rééquilibrages sociaux sur ce quartier et à l'échelle de l'ensemble de la commune de Trappes ;
- Améliorer les articulations avec le reste de la ville, notamment avec le secteur Jaurès-Gare, via le projet de l'Aérostal, le Village et l'aménagement du plateau urbain ;
- Optimiser les équipements (écoles, petite enfance, culture, loisirs, sport) ;
- Maintenir et redynamiser l'activité commerciale, en s'appuyant sur les équipements à rayonnement intercommunal et au-delà (notamment l'Hôpital Privé de l'Ouest Parisien et le marché des Merisiers) ;
- Améliorer le Transport Collectif du secteur et utiliser ce projet pour assurer la liaison entre le projet de l'Aérostal et les espaces urbains environnants ;
- Améliorer les voies de circulation (piétons et véhicules) et poursuivre la réorganisation et la requalification des espaces publics afin de réduire les impressions de lieux distendus sur ce quartier ;
- Favoriser l'accessibilité à l'Île de Loisirs malgré la présence de la Route départementale

Cette concertation se déroulera du 7 novembre 2024 au 7 février 2025.

Les habitants pourront s'exprimer sur le projet :

- Par courrier à l'attention de Monsieur le Maire de TRAPPES, sur l'adresse mail dédiée concertationanru@mairie-trappes.fr, ou dans un registre de concertation en Mairie (service urbanisme et aménagement), à l'Espace 1901.
- Lors des deux réunions publiques : le 30 novembre à 10h sur le secteur Camus, le 3 décembre à 19h sur Cité Nouvelle Barbusse.

Votre participation est essentielle pour que ces projets prennent tout leur sens. Construisons ensemble la ville de demain !

Page projet NPNRU, dossier de concertation (site internet trappes.fr)

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Les secteurs de renouvellement urbain à Trappes

Trappes La Ville Ecologiste et Solidaire

SAINT QUENTIN EN YVELINES Terre d'innovations

ANRU Agence Nationale pour le Renouvellement

BAVOUE des TERRITOIRES

ActionLogement

Seqens Groupe ActionLogement

ICF HABITAT LA SABLIERE

SNCF Habitat

Foncière Logement

antim

Yvelines Le Département

A+TIVIT

Groupe Valophis

3F

LES RESIDENCES

Sommaire

1. PRÉAMBULE :

- Le nouveau programme national de renouvellement urbain
- Le cadre légal de la concertation préalable

2. LE PROJET DE RENOVATION URBAINE DE TRAPPES

- Contexte et enjeux
- Orientations stratégiques
- Secteur Camus

Annnonce de la Ville de Trappes et de SQY faite en janvier 2025 pour recueillir les avis des habitants



Ville de Trappes
7,8 K J'aime • 9,8 K followers

Publications
À propos
Reels
Photos
Vidéos

Intro

Page officiel de la Ville de Trappes

- Page** • Service public
- 1, place de la République, Trappes, France
- 01 30 69 17 00
- service.communication@mairie-trappes.fr
- trappes.fr
- Actuellement ouvert
- Recommandé par 76 % (34 avis)

Photos

Toutes les photos




Ville de Trappes
16 min •

📍 Camus, Courbet et Barbusse Cité Nouvelle : des quartiers en pleine transformation !

🗨 Grâce à la concertation citoyenne, les habitants ont pu partager leurs attentes et idées pour améliorer leur cadre de vie. La concertation se poursuit jusqu'au 7 février 2025 : participez et faites entendre votre voix !

👉 Plus d'infos sur notre site !



TRAPPES.FR

Camus Courbet et Barbusse Cité Nouvelle : des quartiers en pleine transformation grâce à la concertation citoyenn...

👍 J'aime 💬 Commenter ➦ Partager


Saint-Quentin-en-Yvelines
7 novembre 2024 •

Le **#RenouvellementUrbain** est en marche à **Ville de Trappes** !
Nouvelle offre éducative, nouveaux équipements communaux, redynamisation du centre-ville...
Dans les quartiers des Merisiers et de la Plaine de Neauphle !

Dès demain et jusqu'au 7 février, **donnez votre avis et partagez vos envies** pour le **Trappes de demain** en participant à la concertation !
Toutes les informations sur **SQY.FR** 📌



SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES.FR

Renouvellement urbain à Trappes de 2 quartiers
Le NPNRU, renouvellement urbain à Trappes, concerne les quartiers des Merisiers et de la Plai...

👍 3

👍 J'aime 💬 Commenter ✉ Envoyer ➦ Partager

La Gazette
Saint-Quentin-en-Yvelines

DOSSIER ACTU EN BREF FAITS DIVERS CULTURE SPORT PDF CONTACT VOTRE VILLE



TRAPPES

Grande concertation sur le projet de renouvellement urbain à Trappes

Une concertation est lancée jusqu'au 7 février sur le renouvellement urbain dans le quartier des Merisiers et de la Plaine de Neauphle, et 2 réunions publiques ont lieu les 30 novembre et 3 décembre.

Par la rédaction - 26 novembre 2024

Partager sur Facebook

Tweeter

G+

P

La ville de Trappes et l'agglomération de SQY invitent les habitants à donner leur avis sur le projet de renouvellement urbain, porté par l'ANRU, dans le quartier des Merisiers et de la Plaine de Neauphle, à Trappes. Cette concertation, commencée le 7 novembre, se déroule jusqu'au 7 février 2025.

« Ce quartier prioritaire de la ville totalise plus de 5 250 logements sociaux et s'inscrit dans

INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER

Votre courriel

S'INSCRIRE

LA GAZETTE EST-ELLE PRÈS DE CHEZ VOUS ?

6.4- Réunion publique

Compte rendu de la réunion publique du mardi 3 décembre 2024 pour le secteur Barbusse - Cité Nouvelle



Trappes – Quartier Barbusse – Cité nouvelle

Réunion du 03/12/2024 19h-21h

Ecole Paul Langevin

Nombre de participants : 50 participants

Présents à la réunion :

Ville de Trappes :

- Ali RABEH, Maire de Trappes
- Djamel ARICHI, Maire Adjoint en charge de l'urbanisme, de l'amélioration des services aux habitants
- Jadjia SAMAD, Maire adjointe en charge de l'épanouissement des tout-petits et des aînés
- Ezzel BENTALEB, conseiller municipal en charge de la modernisation des services
- Murielle BERNARD, conseillère municipale en charge de l'égalité femme-homme et de la ville inclusive
- Pascal TRAN, chef de cabinet
- Elodie FURIC, directrice de l'urbanisme et de l'aménagement
- Hicham BOUBETRA, directeur de l'habitat

Saint-Quentin-en-Yvelines :

- Valérie KHEIRAT, chef de projet rénovation urbaine
- Arnaud MOGA, responsable du service rénovation urbaine

MBE, architecte :

- Mathilde PRADELLE, architecte
- David BORGOBELLO, architecte
- Sofia SHAH,

Traiclair, concertation :

- Romain MOREAU, directeur
- Nouma BLANCHÉDENT, chargée de concertation



Introduction du Maire



Le Maire de Trappes remercie les nombreux participants présents, il ouvre la séance en rappelant que le projet de rénovation urbaine du quartier Barbusse – Cité nouvelle est en préparation depuis plusieurs années, en partenariat avec l'État, le préfet et l'ANRU. Bien que le quartier ne soit pas considéré comme dégradé, il s'agit d'un secteur pavillonnaire auquel les habitants sont très attachés.

Il a souligné que cette rénovation vise à répondre aux

besoins actuels des habitants tout en respectant l'identité du quartier, notamment son caractère pavillonnaire. Les démolitions concerneront principalement les collectifs ICF et I3F, construits il y a 70 ans et aujourd'hui vétustes.

Il précise que les habitants avaient déjà été consultés sur ce projet mais pas dans le cadre de la concertation obligatoire. L'objectif de cette réunion est donc de poursuivre le dialogue avec les résidents, de leur permettre d'exprimer leurs attentes et leurs préoccupations, et de les accompagner dans les étapes à venir, notamment le relogement.

Il insiste sur l'importance de considérer les besoins spécifiques des habitants, en reconnaissant que certains travaux dans le quartier, notamment les démolitions et rénovations, peuvent créer un climat d'incertitude.

Il explique que le projet vise à **améliorer la qualité de vie des habitants** tout en respectant l'identité et le caractère pavillonnaire du quartier. Voici les principaux axes du projet :

- **Préservation d'un cadre résidentiel calme** : Le quartier conservera un caractère résidentiel apaisé, avec des aménagements qui privilégient le calme et la qualité de vie de ses habitants.
- **Développement d'un quartier à échelle piétonne** : Le projet mettra l'accent sur la mobilité douce en concevant des espaces à l'échelle du piéton en facilitant les déplacements à pied.
- **Création d'équipements de proximité** : La création d'une crèche et d'un gymnase permettra d'offrir des services de proximité et de répondre aux besoins des familles et des habitants du quartier.

Présentation des orientations du projet

Le projet prévoit la construction de **208 à 220 logements** sur Cité Nouvelle Barbusse et entre 220 et 250 sur Rousseau pour répondre aux besoins variés des habitants. Il s'agit principalement de logements collectifs, mais des maisons individuelles sont également prévues, notamment pour les familles nombreuses (T4 et T5). La ville souhaite conserver l'identité pavillonnaire du quartier tout en apportant des améliorations significatives aux infrastructures.



Infrastructures prévues :

- Une **nouvelle crèche** de 60 berceaux au centre du quartier pour remédier au manque actuel de places d'accueil pour les bébés.
- Un **square** pour les enfants au cœur du quartier.
- Un **gymnase (démolition et reconstruction du gymnase Rousseau)**, construit en lien avec la couverture de la RN10, pour améliorer l'offre d'équipements sportifs.
- La **requalification complète de l'avenue Barbusse**, qui inclura des plantations d'arbres et une refonte des voiries pour la rendre plus agréable et fonctionnelle.

La préservation de l'histoire du quartier est également un élément central. La Ville travaille avec les bailleurs pour maintenir une certaine harmonie architecturale, en s'inspirant de l'identité de la cité-jardin initiale.

Questions et réponses avec les participants

- **Sur les logements et les travaux**

Les cabanons de jardin seront-ils démolis ?

C'est l'une des préoccupations de beaucoup de participants à la réunion qui souhaitent savoir ce que deviendront leurs cabanons qu'ils ont parfois déjà aménagés eux-mêmes. Le maire prend la parole et informe les habitants que certains cabanons seront rénovés pour inclure l'électricité et des aménagements. Toutefois, les toitures contenant de l'amiante seront remplacées.

Comment sera organisé le relogement ?

Les habitants expriment de nombreuses interrogations concernant le relogement et les modalités prévues, notamment une des participantes qui s'occupe de ses deux sœurs en situation de handicap. Le Maire les a rassurés en précisant que les résidents des maisons destinées à la démolition auront le choix entre un logement collectif ou pavillonnaire dans le quartier, et que le protocole de relogement sera adapté à leurs besoins.

Concernant les maisons inoccupées, elles pourront être temporairement louées à des associations pour prévenir les risques de squat. À ce sujet, un groupe d'habitants a fait remarquer qu'ils n'avaient pas été informés de l'occupation temporaire des logements par des associations. En raison des cambriolages et du risque de squats, une participante, pensait qu'il s'agissait de squatteurs, a alerté la police. Ils souhaitent désormais que le bailleur communique mieux à ce sujet pour éviter toute confusion.

Ma maison est très humide est-ce que je peux aménager les combles ?

Le Maire répond qu'il n'est pas possible d'aménager les combles, il tient à ce que les participants soient conscients que la transformation quand on est locataire n'est pas légale. Aujourd'hui plusieurs habitants qui ont effectué des travaux ou des modifications de leur logement se retrouvent en procédure avec le bailleur.

Pourquoi la rénovation des maisons coûte-t-elle si cher ?





La rénovation de chaque maison est estimée à 110 000 euros en moyenne. Ce coût s'explique par la nécessité de moderniser les infrastructures tout en respectant les spécificités architecturales. Le Maire encourage les habitants à profiter des travaux des bailleurs pour réduire les coûts grâce à des économies d'échelle.

Toutefois, deux participants membres de la CLCV informe le Maire et l'assemblée que d'après les derniers documents reçus le bailleur aurait diminué les coûts des travaux à environs 74 000 euros ce qui inquiète sur la qualité des travaux à venir.

Le bailleur a présenté une liste de travaux qui a évolué entre 2020 et 2024, ce qui soulève des préoccupations. Les participants estiment qu'il est essentiel de pouvoir débattre des modifications apportées à ces travaux et se disent prêts à faire pression sur le bailleur pour garantir leur implication dans les décisions. Une vigilance accrue est demandée, tant de la part de l'association des locataires que de chaque habitant. M. le Maire a cité l'exemple de La Boissière, où 30 réhabilitations de logements sont déjà gérés par le même bailleur. Le maire explique la procédure et le partenariat mis en place avec les habitants et rappelle qu'il faudra être très présents et vigilants. À Cité Nouvelle, avec 100 logements, la gestion des travaux s'annonce encore plus complexe, nécessitant un engagement collectif. Les participants proposent d'imposer la présence de la CLCV dans les réunions de chantier pour renforcer le suivi. Ils soulignent également les graves dérives observées à La Boissière, où la multiplicité des sous-traitants a entraîné des problèmes significatifs dans les logements occupés.

• Sur les nuisances et le cadre de vie

Quand la dératatisation sera-t-elle effectuée ?

Actuellement, le quartier est fortement affecté par la présence de rongeurs, ce qui engendre des désagréments quotidiens pour les habitants. Une participante a demandé quel protocole est prévu pour lutter contre ce problème.

Le Maire a répondu qu'une dératatisation est planifiée avant et après chaque chantier. Cependant, pour les maisons individuelles, cette responsabilité revient aux locataires. Il a également mentionné qu'une réflexion est en cours sur le renforcement du protocole de dératatisation afin de mieux répondre à cette problématique.

Quels sont les travaux actuellement en cours ?

Plusieurs participants signalent qu'il y a actuellement des trous dans la rue de Congleton et demandent qu'elle en soit la raison. Le Maire répond que les travaux en cours concernent l'installation de nouveaux câbles le long de la rue Congleton.

• Sur le suivi et l'accompagnement

Y aura-t-il des réunions d'information sur le déroulement des travaux ?

Le Maire répond positivement, et ajoute que plusieurs réunions seront organisées pour informer les habitants et présenter les étapes du projet. Un état des lieux individuel sera réalisé avant et après chaque chantier pour s'assurer de la qualité des rénovations. M. le Maire rappelle la présence de la cellule de défense des locataires au sein de la ville.



Il y a également une interrogation concernant l'avenir des arbres un participant demande s'il ait prévu de les couper car ils ont beaucoup poussé et les racines se rapprochent des maisons.

L'équipement du parc

Plusieurs habitants ont exprimé le souhait qu'un espace de **jeux dédiés aux adolescents** soit inclus dans le projet. Ils insistent sur l'importance de prévoir des installations adaptées pour cette tranche d'âge, afin de répondre à leurs besoins spécifiques et d'éviter qu'ils se retrouvent sans lieu d'activité.

La crèche

Les habitants ont exprimé à plusieurs reprises des interrogations sur la **capacité de la crèche**, son **emplacement** et la gestion des **places de stationnement**. Bien que le projet prévoie des places dépose-minute devant la crèche, les participants estiment qu'elles sont insuffisantes. Ils soulignent que les parents déposent leurs enfants dans des places horaires similaires, ce qui pourrait engendrer une situation désorganisée et "anarchique" devant l'entrée.



Une habitante a rappelé que dans le projet initial, la crèche n'était pas censée être accolée aux maisons. Elle recommande de **changer l'orientation de la cour** pour préserver la tranquillité de l'établissement et des résidents voisins.

Les participants accueillent favorablement l'idée de la crèche mais formulent plusieurs recommandations :

- **Augmenter le nombre de places réservées** pour le stationnement des parents et du personnel.
- **Éloigner la crèche des pavillons voisins** pour réduire les nuisances potentielles.
- Orienter le **jardin de la crèche vers le parc** pour offrir un environnement plus calme et agréable.
- Placer les **déposes-minute à distance de l'entrée principale** afin d'améliorer la sécurité et d'éviter les embouteillages.
- Ajouter des **jeux pour enfants** à proximité pour compléter les infrastructures.

Le gymnase

Concernant le gymnase prévu dans le projet, les participants se demandent s'il sera **plus petit que celui existant** et si cela impactera l'offre d'activités qui sera proposé.



Les habitants propriétaires seront-ils accompagnés pour leurs propres rénovations ?

Lors de l'assemblée, certains participants, désormais propriétaires, ont exprimé leur souhait de savoir s'ils pourraient également bénéficier du projet pour réaliser des travaux chez eux. Ils ont également fait remarquer qu'ils se sentaient isolés du projet car ils sont propriétaires.

Le Maire a répondu que la Ville souhaitait accompagner les propriétaires en les aidant à coordonner leurs travaux avec ceux des bailleurs, dans le cadre de l'opération OPAH-RU. Cela permettrait de profiter de tarifs réduits tout en assurant une cohérence esthétique et l'uniformisation du quartier. Il a invité les participants intéressés à se rapprocher des services dédiés pour formaliser leur demande et vérifier leur éligibilité à d'éventuelles aides à la rénovation.

Si on est locataire et que l'on souhaite devenir propriétaire est-ce que vous pouvez agir en notre faveur auprès du bailleur ?

Quelques participants inquiets de leur avenir souhaitent savoir s'il est possible pour eux d'acheter actuellement le bien qu'ils occupent. Le Maire répond que maintenant il n'est plus possible d'acheter même si avant c'était le cas, même s'ils en font la demande ce sera un non définitif car c'est une décision nationale pour le bailleur de ne plus vendre.

Prochaines étapes et engagements

Le Maire conclut en détaillant les prochaines étapes :

Enquête sociale : Celle-ci permettra d'évaluer les besoins des locataires, de consigner leurs souhaits et d'estimer leur capacité financière. Ces informations guideront les propositions de logement.

Ateliers de concertation : Ces ateliers permettront de co-construire le projet avec les habitants, notamment pour définir les caractéristiques des nouveaux logements et des espaces publics.

Communication continue : Une synthèse de la charte du logement sera distribuée à tous les habitants pour garantir qu'ils connaissent leurs droits et puissent les revendiquer lors des différentes étapes du projet.

Le Maire insiste sur l'importance de la collaboration entre les habitants, la Ville et les bailleurs pour mener à bien ce projet ambitieux et améliorer durablement la qualité de vie pour Cité Nouvelle.

Restitution des échanges

Trois ateliers ont été organisés, l'un dédié à l'habitat, un autre centré sur la réflexion autour de **personas**, et un troisième axé sur les maquettes du projet. Ces espaces d'échange ouverts ont permis aux participants de partager leurs préoccupations, de s'informer sur le projet en cours et de proposer des idées pour les futurs aménagements du quartier.

Les plantations

Une habitante souhaiterait que l'on **végétalise** un maximum pour créer une barrière végétale à la pollution car avec le trafic routier l'air est parfois difficilement respirable. Une autre ajoute que le **mur anti-bruit** n'est pas efficace.



La circulation automobile

Les participants ont exprimé à plusieurs reprises leurs préoccupations concernant le **plan de circulation**, insistant sur la nécessité d'avoir une réflexion cohérente et adaptée aux réalités du quartier. Parmi les problèmes signalés, on retrouve la **circulation excessive** à l'angle des rues Croizat et Casanova qui est particulièrement critiquée. L'intersection de la rue Jean-Louis Barraut est également problématique, avec un **manque de visibilité** qui accentue les conflits entre piétons, automobilistes et cyclistes. Depuis le début des travaux, la rue Casanova connaît des embouteillages fréquents, notamment en soirée. Les habitants demandent une **révision du plan de circulation** pour fluidifier le trafic. De plus, certains critiquent la mauvaise implantation des **sens interdits** et regrettent qu'il ne soit plus possible de tourner dans les deux sens à certains endroits, bien que sur ce dernier point les avis soient partagés. Le **retrait du rond-point** suscite également de vives inquiétudes, car les habitants estiment qu'il risque de compliquer la circulation, particulièrement les jours de marché.

Concernant la sécurité routière, les habitants souhaitent l'installation de **ralentisseurs** sur les rues Paul Langevin et la nouvelle avenue Barbusse ils souhaitent que ces dispositifs soient conçus avec des **matériaux moins glissants**, car les modèles en plastique actuels sont dangereux pour les deux-roues. Certains proposent de reculer les ralentisseurs avant les intersections pour améliorer leur efficacité. Par ailleurs, le stop à l'intersection des rues Croizat et Congleton n'est souvent pas respecté, ce qui pose un problème important, notamment aux heures de pointe sur la rue Paul Langevin.

Le stationnement

Le stationnement est un sujet qui divise les habitants. Certains proposent de mettre en place une **zone bleue** pour limiter la durée de stationnement et lutter contre le phénomène des **voitures ventouses**. Cependant, cette solution suscite des craintes, car elle pourrait entraîner une multiplication des verbalisations pour les habitants par la police municipale. D'autres participants demandent la création de **nouveaux parkings**, bien que certains s'y opposent en estimant que les parkings souterrains existants sont suffisants, mais sous-utilisés car certains habitants refusent de payer et empiètent les places de stationnement en surface. Certains redoutent également que rendre les places de stationnement en surface payantes pousse les automobilistes à se garer devant les habitations et aggrave les problèmes actuels.

Des **problèmes de sécurité** ont également été soulevés, notamment le **vandalisme** des voitures pendant la nuit.

Par ailleurs, il est souligné que les locataires des immeubles continuent de se garer à l'extérieur malgré la présence de parkings souterrains dans leur immeuble, saturant ainsi les places disponibles. Les participants s'inquiètent également des **places supprimées** lors des travaux et demandent qu'elles soient recrées. La question du stationnement pour le **groupe scolaire** est également abordée, avec une demande de zones dépose-minute adaptées. Enfin, une **meilleure délimitation des places**, comme sur la rue Paul Éluard, est suggérée pour optimiser l'espace et permettre de garer davantage de véhicules.

Plusieurs habitants se sont montrés curieux concernant l'avenir des garages du quartier et se demandent s'ils seront démolis. Par ailleurs, des interrogations subsistent sur l'espace vide visible sur la maquette du projet.

La marche et le vélo





Pour les **cheminements piétons**, les participants soulignent la nécessité de rénover certains passages, comme le chemin situé au nord de la rue de **Conqueston**, tout en veillant à **leur accessibilité pour les poussettes et fauteuils roulants**. Toutefois, ils s'inquiètent que les cheminements piétons prévus dans le projet deviennent des **lieux de squat ou de trafic**. Ils suggèrent d'**installer des clôtures** pour sécuriser ces zones mais ils restent conscients de la nécessité de fournir un accès aux services de secours et de police si nécessaire.

Les logements

De nombreuses fois, les participants ont fait remarquer que construire des **immeubles** à proximité des zones pavillonnaires **connotera négativement**. Ils ont exprimé leur souhait de ne pas voir de nouveaux immeubles construits dans ces secteurs. Concernant la taille des logements, les habitants craignent que les immeubles en hauteur créent un **vis-à-vis avec les jardins**, ce qui nuirait à leur qualité de vie.

Les participants sont également très réticents à l'idée d'avoir des **travaux dans leur domicile** ils craignent qu'ils soient mal réalisés. Par exemple, certains ont évoqué l'aérostat, qui a rencontré de nombreuses malfaçons, ce qui témoigne de la réalité des problèmes de qualité.

Certains participants se demandent quelles **aides** seront mises en place pour leur permettre d'**accéder à la propriété** après toutes ces années. Un participant s'inquiète particulièrement du sort des locataires si en grande majorité sont construits des logements en accession à la propriété.

Les habitants de la maison située au 31 rue Ambroise Croizat ont signalé que leur porte d'entrée donne sur une rue passante, alors qu'elle pourrait être mieux située dans l'allée pour plus de tranquillité.

Une des requêtes principales des habitants serait d'avoir un **référént bailleur**. En effet, lorsqu'ils tentent d'effectuer des démarches, ils ne savent pas vers qui se tourner et se sentent démunis, car personne ne semble pouvoir les orienter de manière adéquate pour résoudre leurs problèmes.

Un habitant a attiré l'attention sur la présence d'**espèces protégées** dans une zone concernée par le projet. Il s'interroge sur la logique de déplacer ces espèces à un coût élevé, pour ensuite construire des immeubles à l'endroit même où elles avaient été relocalisées, mettant en cause la cohérence environnementale du projet.

Deux résidents de la rue **Conqueston** déplorent que l'implantation des bâtiments empiète de 10 mètres sur leur terrain, ce qui les obligerait à abattre plusieurs arbres. Ils demandent si le projet peut être modifié afin de préserver cette végétation, qu'ils souhaitent conserver.

Le parc

Le projet de **parc** divise également, si les participants s'accordent sur le fait qu'un parc est une meilleure alternative à un terrain vague, certains estiment qu'il n'y a pas de réel besoin d'un tel espace



dans le quartier, étant donné la présence déjà importante de jardins individuels. Ils insistent sur l'importance de limiter l'afflux de personnes extérieures au quartier et suggèrent d'y inclure un maximum de trois équipements sportifs, afin de préserver le calme et d'éviter une surfréquentation.

Synthèse

Les échanges se sont déroulés avec des habitants très impliqués qui souhaitent être tenus informés des suites du projet. De nombreuses questions ont porté sur le déroulement des travaux de rénovation des pavillons, la construction des nouveaux immeubles et les aménagements prévus dans le quartier. Il y a une attente particulière en matière d'accessibilité et de sécurité dans ce quartier.

Le relogement est une question primordiale pour les habitants, car il y a un fort sentiment d'attachement au quartier et à la ville de Trappes. Les temps d'ateliers leur ont également permis d'obtenir des réponses adaptées à leur situation spécifique alors que les situations individuelles sont très différentes d'un ménage à l'autre.

